



Manuel des opérations du PNCE de Karaté Canada

(Version 1.2, 2016)





Programme national de certification des entraîneurs



PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Les programmes de cet organisme sont subventionnés en partie par le gouvernement du Canada



Table des matières

Introduction	5
1 Karaté Canada et le PNCE	6
1.1 Mission, vision et valeurs	6
1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs	7
1.3 Modèle de développement des participants (MDP)	9
1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)	10
1.5 Développement à long terme de l'athlète (DLTA).....	14
2 Le modèle du PNCE	15
2.1 Formation et certification.....	16
2.2 Contextes	17
2.3 Ateliers et modules	18
3 Évaluation et certification	27
3.1 Objectifs	27
3.2 Principes d'évaluation du PNCE	27
3.3 Résultats attendus, critères et preuves.....	27
3.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE.....	30
3.5 Norme de certification	30
3.6 Banque de données du PNCE (le Casier)	31
3.7 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation	31
3.8 Reconnaissance des compétences des entraîneurs	32
4 Responsables du développement des entraîneurs	34
4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs.....	35
4.2 Personne-ressource.....	36
4.3 Évaluateur d'entraîneurs	39
4.4 Formateur de responsables du développement des entraîneurs	42
5 Modèle opérationnel	45
5.1 Communication	45
5.2 Responsabilités et planification.....	47
5.3 Barème de frais, paiements et honoraires	48
5.4 Recommandations et législation.....	49
5.5 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel	50
5.6 Contrôle de la qualité	52
5.7 Restrictions concernant l'âge minimal	53
6 Outils	54
6.1 Code d'éthique du PNCE	54
6.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE	57

6.3	Modèle de lettre d'auto-nomination pour devenir responsable du développement des entraîneurs	59
6.4	Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs	60
6.5	Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs	61
6.6	Modèle de formulaire de rétroaction	63

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Note : Dans le présent texte, la forme masculine a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Introduction

Objectif de ce document

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux ainsi que les organismes nationaux/provinciaux/territoriaux de sport, donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Karaté Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Le *Manuel des opérations du PNCE de Karaté Canada* contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* ni de servir de lignes directrices pour le développement.

Karaté Canada a élaboré des programmes de formation en entraînement dans le cadre du PNCE. En parallèle, l'organisation a lancé un processus de planification dans le but de se doter d'un modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA). Ces deux initiatives ont été regroupées afin d'offrir aux entraîneurs, aux instructeurs et aux participants un programme de développement de classe internationale leur permettant de réaliser leur plein potentiel.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

Date de la révision	Révision
2016/10/05	Version 1.2, 2016
AAAA/MM/JJ	

1 KARATÉ CANADA ET LE PNCE

1.1 Mission, vision et valeurs

Karaté Canada est une corporation constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Ses objectifs sont les suivants :

- ❑ représenter et regrouper toutes les activités associées à la promotion, l'organisation, la réglementation et la popularisation du karaté partout au Canada;
- ❑ protéger la santé physique et émotionnelle des athlètes et promouvoir les intérêts du karaté partout au Canada.

1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales chargées de la prestation du PNCE, les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;
- Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète (DLTA);
- Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais;
- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme le prévoient la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport;
- Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs;
- Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

1.2.1 Association canadienne des entraîneurs (ACE)

L'Association canadienne des entraîneurs rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis l'amélioration des compétences et de la situation des entraîneurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraîneurs d'acquérir des connaissances et des habiletés, fait la promotion de l'éthique et des attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraîneurs.

1.2.2 Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE)

Les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE.

- Alberta : Alberta Sport Connection
- Colombie-Britannique : ViaSport BC
- Île-du-Prince-Édouard : Sport PEI
- Manitoba : Coaching Manitoba
- Nouveau-Brunswick : Entraîneur NB
- Nouvelle-Écosse : Department of Health and Wellness, Active Living Branch
- Nunavut : Sport and Recreation Division
- Ontario : Coaches Association of Ontario
- Québec : SportsQuébec
- Saskatchewan : Coaches Association of Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador : Sport Newfoundland and Labrador

- Territoires du Nord-Ouest : Sport North Federation
- Yukon : Sport and Recreation, Department of Community Services, Government of Yukon

1.2.3 Organismes nationaux de sport (ONS)

- Karaté Canada

Le comité des opérations du PNCE de Karaté Canada supervise et oriente la mise en œuvre du PNCE. Il compte de trois à quatre membres représentant les différentes régions géographiques du Canada.

1.2.4 Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

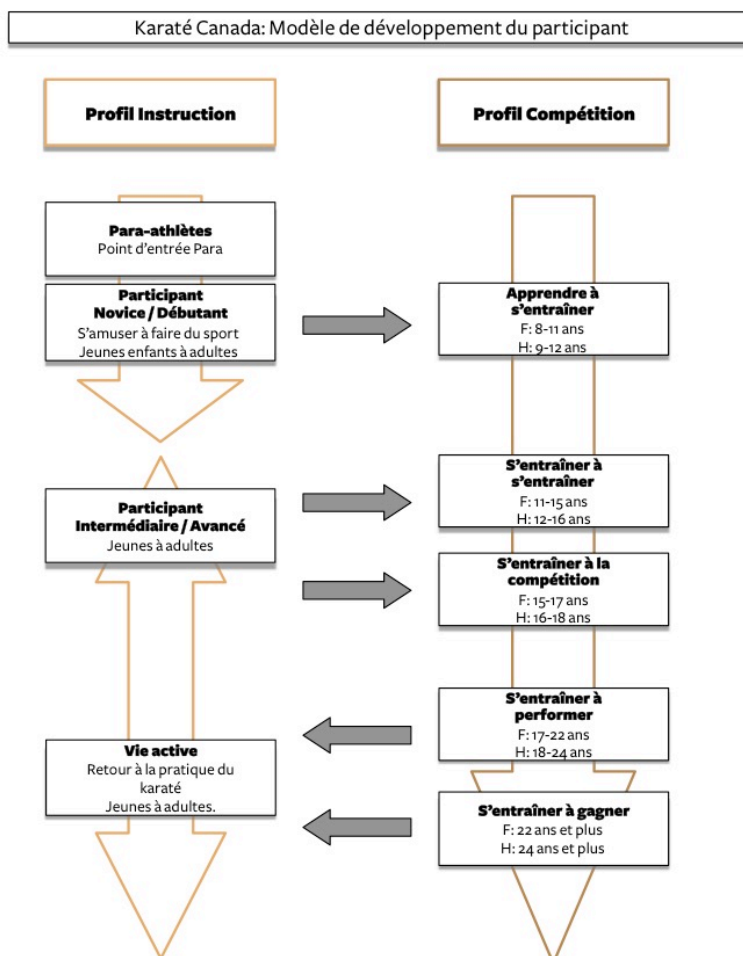
- Alberta : Karate Alberta
- Colombie-Britannique : Karate BC
- Manitoba : Karate Manitoba
- Nouveau-Brunswick : Karate New Brunswick
- Terre-Neuve-et-Labrador : Karate Newfoundland and Labrador
- Nouvelle-Écosse : Karate Nova Scotia
- Ontario : Karate Ontario
- Île-du-Prince-Édouard : PEI Karate Association (PEIKA)
- Québec : Karaté Québec
- Saskatchewan : Prairies Karate Association (PKA)

1.3 Modèle de développement des participants (MDP)

1.3.1 Le modèle de développement des participants (MDP)

Le karaté propose actuellement deux profils aux participants qui souhaitent s'impliquer dans le sport/les arts martiaux : il s'agit des profils Instruction et Compétition.

Le profil Instruction est le point de départ pour tous les participants. Il compte deux niveaux de formation :



- ❑ débutant/novice – ceinture blanche à orange, approximativement (S'amuser à faire du sport, Apprendre à s'entraîner);
- ❑ intermédiaire et avancé – ceinture verte à noire (S'entraîner à s'entraîner, S'entraîner à la compétition, Vie active).

Le profil Compétition englobe les athlètes qui prennent part à des compétitions de divers niveaux :

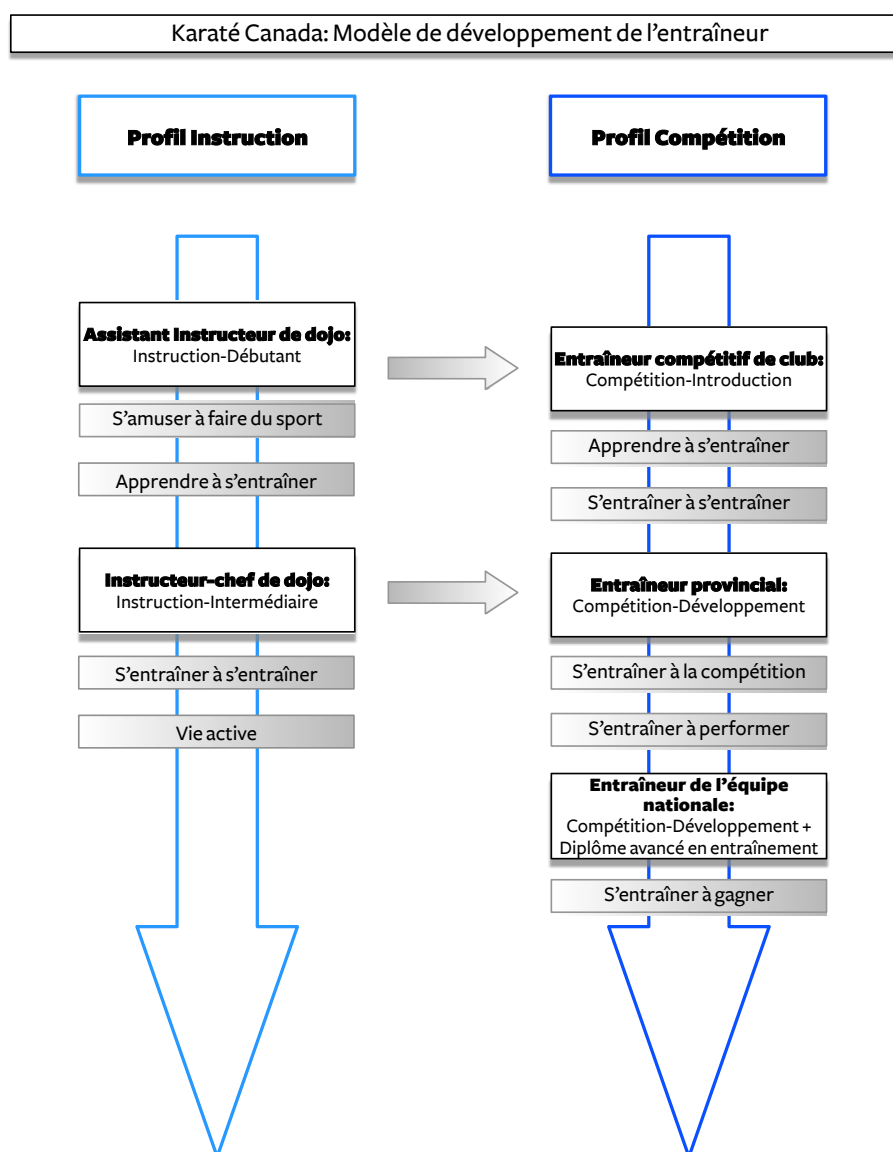
- ❑ régionales et provinciales (Apprendre à s'entraîner, S'entraîner à s'entraîner);
- ❑ nationales (S'entraîner à la compétition);
- ❑ internationales (S'entraîner à performer, S'entraîner à gagner).

1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)

1.4.1 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)

Selon le MDE de Karaté Canada, la formation en entraînement sera offerte dans cinq contextes d'entraînement :

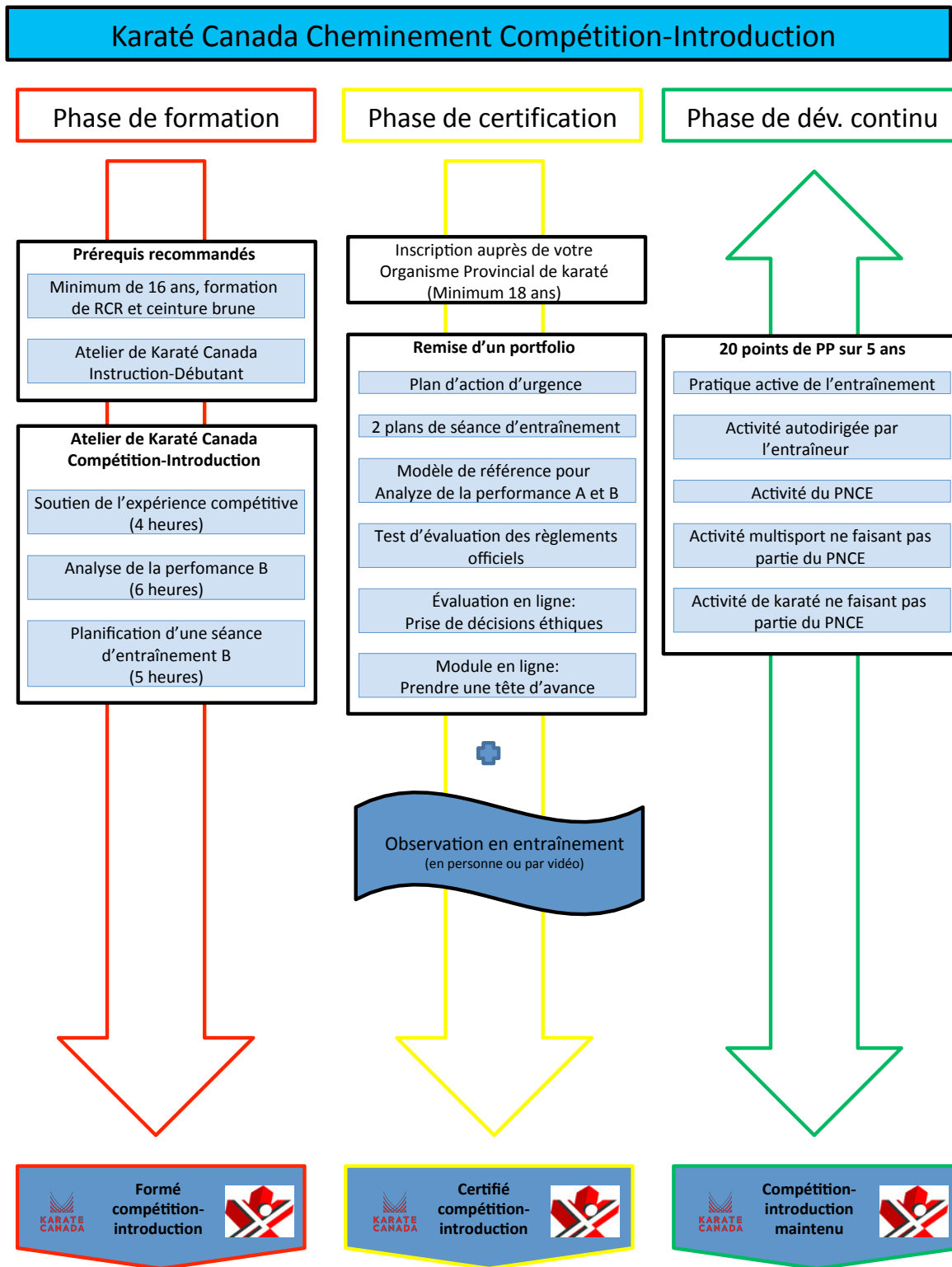
- Karaté Instruction-Débutant;
- Karaté Instruction-Intermédiaire (élaboration à venir);
- Karaté Compétition-Introduction;
- Karaté Compétition-Développement;
- Karaté de haute performance (élaboration à venir).



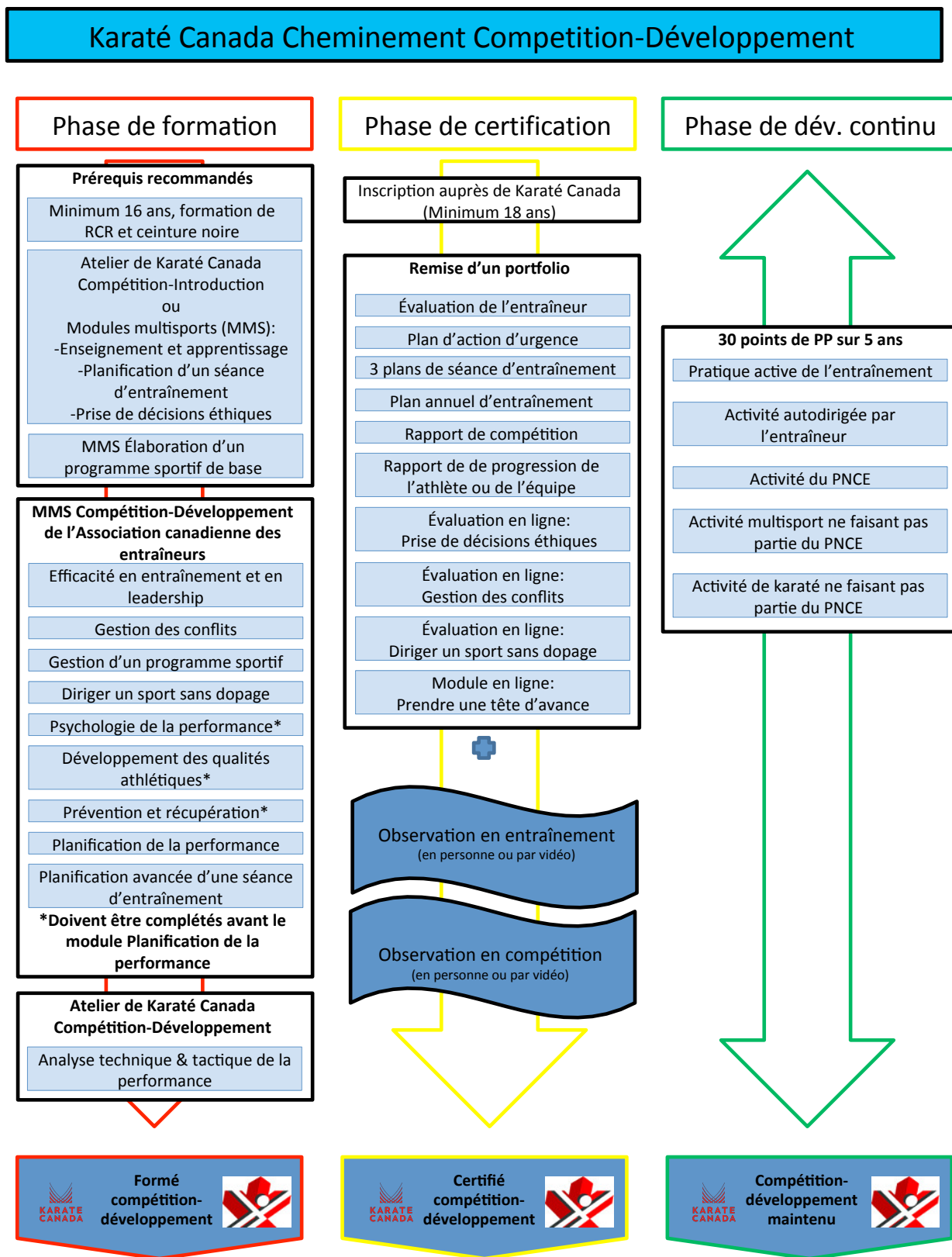
1.4.2 Cheminement de l'entraîneur de compétition

Il existe actuellement deux cheminements pour les entraîneurs de compétition.

Karaté Compétition-Introduction



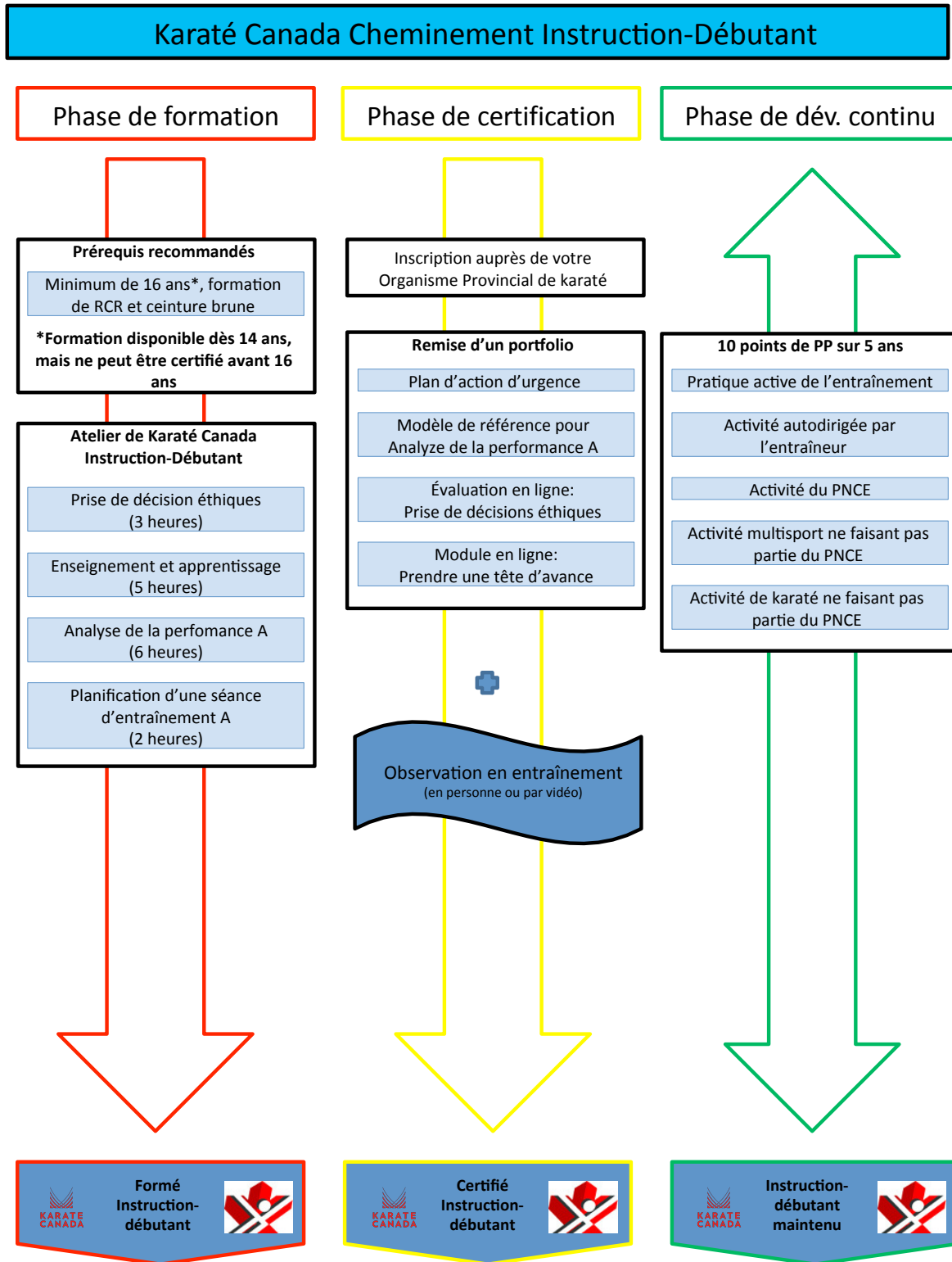
Karaté Compétition-Développement.



1.4.3 Cheminement de l'instructeur

Il n'existe actuellement qu'un seul cheminement pour les instructeurs :

Karaté Instruction-Débutant



1.5 Développement à long terme de l'athlète (DLTA)

Le modèle de Karaté Canada pour le développement à long terme de l'athlète, *Le Karaté pour la vie*, a été créé à l'intention des parents, des athlètes, des entraîneurs, des sensei et des administrateurs; il offre un aperçu des stades du développement à long terme de l'athlète dans le sport et l'art du karaté. Il présente les dix facteurs clés du DLTA et propose des activités adaptées à chacun des stades de développement. Il formule des recommandations pour les ratios d'entraînement et de compétition et soumet une brève analyse de l'environnement de compétition dans le but de lancer un dialogue sur le système de compétition actuel.

http://www.karatecanada.org/docs/ltad/Le_karaté_pour_la_vie_2nd_DRAFT_FRE.pdf

2 LE MODÈLE DU PNCE

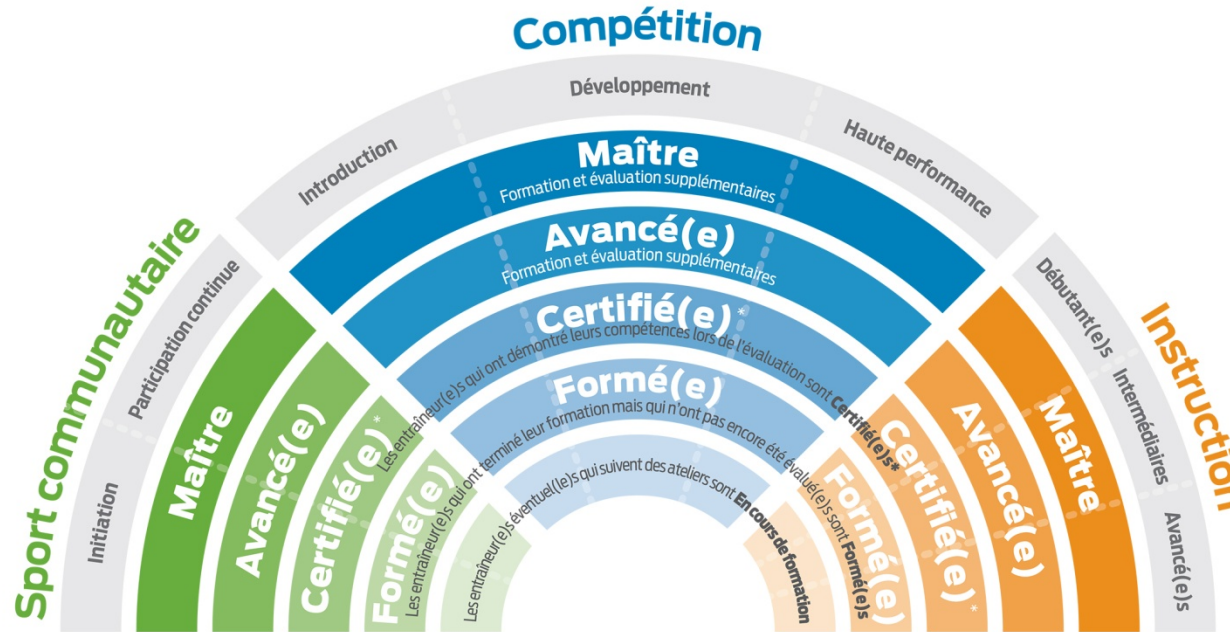


Programme national de certification des entraîneurs

Le but : Des entraîneurs et entraîneuses capables de démontrer leurs compétences



Programme national de certification des entraîneurs



Les cinq compétences de base se concrétisent par l'obtention de résultats attendus propres à l'entraînement



Il y a cinq compétences de base du PNCE

*La certification est valide pour une période maximale de cinq ans et le perfectionnement professionnel est essentiel au maintien de la certification.

CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS ET ENTRAÎNEUSES

Le Programme national de certification des entraîneurs accorde la certification aux entraîneurs et entraîneuses qui ont démontré leur capacité à mettre en pratique certaines compétences critiques dans des situations d'entraînement qui s'appliquent aux athlètes qu'ils entraînent. Ainsi, les entraîneurs et les entraîneuses doivent non seulement posséder les connaissances requises mais aussi faire la démonstration de leur capacité à mettre ces connaissances en pratique dans un contexte d'entraînement.

Les entraîneurs et les entraîneuses peuvent recevoir une formation dans l'un ou l'autre des huit contextes d'entraînement suivants, qui sont propres au type d'athlète avec lequel ils travaillent, et peuvent progresser jusqu'au niveau de « maître entraîneur » ou de « maître entraîneuse » dans n'importe quel contexte.

SPORT COMMUNAUTAIRE

Le contexte **Sport communautaire – Initiation** est axé sur les participants et participantes que l'on initie à un sport. Dans de nombreux sports, ce sont de très jeunes enfants qui pratiquent ce sport pour la première fois. Dans quelques sports, l'initiation peut s'adresser aux jeunes ou aux adultes. Les participants et participantes de ce contexte se lancent dans le sport pour se faire des amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneuse consiste à leur assurer un environnement amusant et sécuritaire et à leur apprendre à développer certaines des habiletés et capacités sportives du stade. S'amuser grâce au sport.

Le contexte **Sport communautaire – Participation continue** vise généralement des jeunes qui font du sport dans un environnement récréatif ou bien des hommes et des femmes de catégorie maître, pour qui le sport est un loisir, une façon de se tenir en forme et un mode de socialisation. Ils sont dans le stade. Vie active du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneuse est d'encourager les participants et participantes à continuer à faire du sport.

COMPÉTITION

Le contexte **Compétition – Introduction** est conçu pour les entraîneurs et entraîneuses d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Développement** est conçu pour les entraîneurs et entraîneuses d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs et entraîneuses d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme de l'athlète, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un ou une athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs et entraîneuses doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

INSTRUCTION

Les instructeurs et instructrices du contexte **Instruction – Débutant(e)s** travaillent habituellement avec des participants et participantes qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons. Ordinairement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle, il est strictement consacré au développement des habiletés, et la période d'interaction entre l'instructeur ou l'instructrice et le participant ou la participante est courte.

Les instructeurs et instructrices des contextes **Instruction – Exécutant(e)s** intermédiaires et **Instruction – Exécutant(e)s avancé(e)s** sont spécialisés et leur rôle consiste expressément à aider des athlètes venant du sport de compétition à acquérir de meilleures habiletés et, dans certains cas, un perfectionnement tactique particulier à leur sport.

2.1 Formation et certification

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport (p. ex., Compétition – Introduction) et ainsi obtenir le statut « Formé ».

Pour qu'un entraîneur obtienne le statut « Certifié », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants pendant l'entraînement et l'appui aux participants en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

- ❑ **En cours de formation** – quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- ❑ **Formés** – quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- ❑ **Certifiés** – quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://coach.ca/formation-et-certification-s16468>.

2.2 Contextes



ENTRAÎNEUR DE COMPÉTITION

2.2.1 Compétition

Les entraîneurs du profil Compétition ont généralement une expérience préalable en entraînement ou ils sont d'anciens athlètes du sport en question. Ils travaillent souvent à long terme auprès des athlètes pour améliorer leur performance, habituellement en vue d'une préparation pour des compétitions provinciales, nationales et internationales.

Il y a trois niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de compétition qui reflètent les stades de développement de l'athlète : Introduction, Développement et Haute performance.

- ❑ Le contexte **Karaté Compétition-Introduction** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme de l'athlète.
- ❑ Le contexte **Karaté Compétition-Développement** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme de l'athlète.
- ❑ Le contexte **Karaté de haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme de l'athlète, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/entra-neurs-de-comp-tition-s15435>.



INSTRUCTEUR

2.2.2 Instruction

Les instructeurs du Profil Instruction doivent avoir des aptitudes et une formation propres à leur sport particulier, qu'ils travaillent avec des athlètes de calibre débutant ou avancé. Nombre d'entre eux sont d'anciens participants à ce sport.

Le profil Instruction comporte trois différents niveaux d'ateliers : Débutants, Exécutants intermédiaires et Exécutants avancés.

- ❑ Les instructeurs du contexte **Instruction-Débutant** travaillent habituellement avec des participants qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons. Ordinairement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle, il est strictement consacré au développement des habiletés, et la période d'interaction entre l'instructeur et le participant est courte.
- ❑ Les instructeurs des contextes **Instruction-Intermédiaire** doivent posséder des compétences très spécialisées et leur rôle consiste expressément à aider des athlètes venant du sport de compétition à acquérir de meilleures habiletés et, dans certains cas, un perfectionnement tactique particulier à leur sport.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/instructeurs-s15436> et <http://www.coach.ca/o-est-ce-que-je-me-situe--s15433>.

2.3 Ateliers et modules

2.3.1 Formation propre au sport

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Karaté Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-propre-au-sport-s16547>.

2.3.2 Formation multisport

Plusieurs de ces modules ont été intégrés dans les ateliers spécifiques à certains sports tandis que d'autres sports exigent que leurs entraîneurs prennent part à ceux-ci séparément par le biais du réseau de représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs.

Tous ces modules multisports peuvent vous aider à viser plus haut en tant qu'entraîneur et peuvent également compter pour le maintien de la certification. Lorsque le logo de Karaté Canada apparaît dans la barre de titre d'un module, ce dernier est obligatoire dans les contextes concernés.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-multisport-s15501>.

DÉVELOPPEMENT DES QUALITÉS ATHLÉTIQUES



Lorsque vous aurez terminé le module Développement des qualités athlétiques, vous serez en mesure :

- de mettre en œuvre des protocoles et des méthodes d'entraînement généraux et propres à votre sport dans le but de développer ou de maintenir efficacement les qualités athlétiques requises dans votre sport;
- d'appliquer correctement des principes et des variables à des méthodes d'entraînement qui contribuent au développement de la condition physique, de l'endurance, de la force, de la vitesse et de la préparation physique propre au sport;
- de choisir et d'adapter des protocoles et des méthodes de test et d'entraînement.

COMPREND : Une séance en ligne de 2 heures préalable à l'atelier

DIRIGER UN SPORT SANS DOPAGE



Lorsque vous aurez terminé le module Diriger un sport sans dopage, vous serez en mesure :

- de bien comprendre et d'expliquer les conséquences de l'utilisation de substances interdites dans le sport;
- d'informer les athlètes à propos des protocoles de contrôle de dopage en vigueur lors des compétitions d'envergure;

- d'encourager les athlètes à préserver leurs valeurs sportives et à assumer une plus grande part de responsabilité vis-à-vis leurs actions personnelles;
- d'appliquer le Modèle de prise de décisions éthiques du PNCE à vos activités d'entraînement dans le but de vous assurer qu'il n'y ait pas de dopage dans votre sport et parmi vos athlètes.

EFFICACITÉ EN ENTRAÎNEMENT ET EN LEADERSHIP

Le module Efficacité en entraînement et en leadership vous permettra d'acquérir les habiletés dont vous avez besoin pour :

- promouvoir une image positive du sport et en donner l'exemple aux athlètes et aux personnes qui les soutiennent dans leur performance;
- transmettre des explications et des messages clairs lorsque vous communiquez avec vos athlètes et les personnes qui les appuient;
- trouver des occasions d'interagir avec tous les athlètes et utiliser les rétroactions pour améliorer et corriger la performance et les comportements.

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME SPORTIF DE BASE

Grâce au module Élaboration d'un programme sportif de base, vous apprendrez à :

- choisir pour votre programme sportif des paramètres fiables qui tiennent compte des activités de compétition et d'entraînement;
- comparer votre programme à ceux du PNCE en ce qui concerne le développement à long terme de l'athlète;
- évaluer les possibilités de développement des habiletés sportives offertes par votre programme, et trouver des solutions afin de combler toute lacune;
- interpréter les informations fournies dans un exemple de programme dans le but d'identifier les priorités et les objectifs d'entraînement pour certaines périodes;
- établir un lien entre les objectifs d'entraînement de votre programme et le contenu des séances d'entraînement.

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE

Lorsque vous aurez terminé le module Enseignement et apprentissage, vous serez en mesure :

- d'examiner vos propres croyances à propos de ce qui rend l'enseignement efficace;
- d'analyser certaines situations d'entraînement afin de déterminer si elles favorisent l'apprentissage;
- de créer des conditions qui favorisent l'apprentissage et l'estime de soi par l'entremise :
 - de la prise en compte des dimensions affectives, cognitives et motrices de l'apprentissage,
 - d'un choix de mots et de méthodes qui tiennent compte du style d'apprentissage privilégié par l'athlète,

- d'une organisation réfléchie,
- d'une supervision active,
- de la fourniture de rétroactions adéquatement formulées au bon moment et à la bonne fréquence;
- ❑ d'utiliser des grilles d'évaluation de l'enseignement pour recueillir des données objectives à propos de l'efficacité de l'enseignement, et d'utiliser ces données pour élaborer un plan d'action qui améliorera votre efficacité en tant qu'enseignant, enseignante, entraîneur ou entraîneuse.

ENTRAÎNEMENT CONTRE RÉSISTANCE



Un incontournable pour les entraîneurs de compétition, cet atelier dynamique et interactif d'une durée de quatre heures vous apprendra à utiliser des outils d'entraînement contre résistance éprouvés pour prévenir les blessures et améliorer la performance de vos athlètes. Lorsque vous aurez terminé ce module, vous serez en mesure d'utiliser des exercices contre résistance appropriés au(x) stade(s) de développement de vos athlètes pour développer la force. Vous serez notamment capable :

- ❑ d'identifier des exercices et des séquences d'exercices d'entraînement contre résistance qui permettent de développer la force;
- ❑ d'aider les athlètes à exécuter correctement les exercices d'entraînement contre résistance et surveiller leur programme d'entraînement.

ENTRAÎNEMENT DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES



Cet atelier a été conçu pour faciliter l'acquisition de compétences de base qui vous permettront de faire preuve de plus d'efficacité en tant qu'entraîneur ou entraîneuse de sport scolaire et vous aideront à exercer une influence plus notable sur vos étudiants-athlètes. Plus particulièrement, vous serez en mesure de faire ce qui suit :

- ❑ appliquer et intégrer le modèle Au Canada, le sport c'est pour la vie à votre programme de sport scolaire;
- ❑ appliquer un processus de prise de décisions éthiques à des scénarios propres au sport scolaire;
- ❑ appliquer la philosophie du sport scolaire et le Code d'éthique du PNCE à votre programme de sport scolaire;
- ❑ intégrer des normes de sécurité à vos activités d'entraîneur ou entraîneuse de sport scolaire;
- ❑ gérer les politiques et les procédures du sport scolaire;
- ❑ assumer les rôles et responsabilités propres aux entraîneurs de sport scolaire.

Ces ateliers sont présentés par les organisations du sport scolaire seulement dans les provinces suivantes :

- ❑ BC School Sports <http://www.bcschoolsports.ca/coaching>
- ❑ Ontario Federation of School Athletic Associations (OFSAA) <http://www.ofsaa.on.ca/programs/coaching-ontario-schools-cios>

- ❑ School Sports Newfoundland Labrador <http://www.schoolsportsnl.ca/high-school/>

GESTION D'UN PROGRAMME SPORTIF

À mesure que les entraîneurs assument un plus grand nombre de responsabilités, on s'attend à ce qu'ils planifient et exécutent des tâches qui vont au-delà du cadre de la prestation de séances d'entraînement quotidien et de la gestion du contexte d'entraînement quotidien.

Le module Gestion d'un programme sportif fournit aux entraîneurs la possibilité de planifier le budget du programme, de déterminer les attentes du personnel et de l'équipe, d'organiser les déplacements de l'équipe, d'élaborer des ententes avec les athlètes et de présenter des rapports sur les progrès de l'athlète ou de l'équipe, et d'intervenir dans tous ces aspects.

Ce module de quatre (4) heures est idéal pour les entraîneurs-chefs de club, les entraîneurs d'équipe provinciale, les personnes qui aspirent à devenir gestionnaires d'équipe ou les administrateurs techniques.

Lorsque vous aurez terminé le module Gestion d'un programme sportif, vous serez en mesure :

- ❑ de gérer les aspects administratifs du programme et superviser la logistique;
- ❑ de gérer les rôles et les responsabilités du personnel;
- ❑ de gérer les finances et les arrangements de voyage pour les camps et les tournois;
- ❑ de rendre compte des progrès réalisés par les athlètes tout au long du programme.

GESTION DES CONFLITS

Le module Gestion des conflits vous permettra :

- ❑ d'identifier les sources communes de conflits dans le sport;
- ❑ de déterminer quels sont les groupes ou les personnes qui sont les plus susceptibles de se trouver dans une situation de conflit;
- ❑ d'acquérir des habiletés importantes qui vous aideront à prévenir et à résoudre les conflits qui découlent de renseignements erronés, d'un manque de communication ou d'une méprise;
- ❑ d'acquérir des habiletés qui vous permettront d'écouter et de parler efficacement lors d'une situation de conflit tout en maintenant des relations positives avec les athlètes, les parents, les officiels et les autres entraîneurs.

HABILETÉS LIÉES AUX FONDEMENTS DU MOUVEMENT (HFM)

Les habiletés liées aux fondements du mouvement (c.-à-d. lancer, attraper, sauter, frapper, courir, botter, l'agilité, l'équilibre et la coordination) représentent la base sur laquelle reposeront le développement des habiletés sportives et une appréciation de l'activité physique tout au long de la vie.

Le module HFM permet aux participants d'acquérir les habiletés ci-après :

- ❑ analyser et identifier les différents stades de développement des habiletés liées aux fondements du mouvement;

- appliquer un processus en six étapes d'enseignement des habiletés liées aux fondements du mouvement;
- créer des jeux sécuritaires qui aident les enfants à s'exercer à exécuter les habiletés liées aux fondements du mouvement.

Apprenez comment OBSERVER et AMÉLIORER les habiletés liées aux fondements du mouvement en optant pour l'un des formats ci-dessous, selon vos besoins et votre milieu de travail.

Dirigeants communautaires

- Clientèle cible : Dirigeants de programmes de loisirs, de camps sportifs, etc.
- Format : Atelier de 8 heures.

Leadership de niveau secondaire

- Clientèle cible : Élèves du niveau secondaire.
- Format : L'atelier comprend 9 plans de leçons présentés par le professeur ou la professeure d'éducation physique de votre école.

HABILETÉS MENTALES DE BASE



Le module Habiletés mentales de base vous permettra d'acquérir les compétences ci-après :

- reconnaître les signes qui pourraient indiquer que l'athlète doit améliorer sa capacité à établir des objectifs, à se concentrer ou à maîtriser son anxiété, et élaborer des outils qui permettent à l'athlète de s'améliorer dans ces domaines;
- proposer des activités guidées simples qui aident les athlètes à améliorer leurs habiletés mentales de base.

MENTORAT



Le module de Mentorat de sept (7) heures vise à préparer les personnes à assumer leur rôle en mentorat avec des objectifs bien précis et à acquérir une confiance quant à leurs interventions. La formation réaffirme et renforce leurs capacités et compétences en tant que mentor ou mentore, tout en approfondissant leurs connaissances quant au processus de mentorat. La formation fournira aux mentors et aux mentores des normes et des protocoles pour la mise en œuvre d'un mentorat au sein de leur collectivité d'entraîneurs.

À la fin de la formation, le mentor ou la mentore :

- maîtrisera le concept du mentorat;
- maîtrisera le processus de l'entraînement cognitif;
- aura acquis et exercera les compétences en communication requises pour être un mentor ou une mentore efficace;
- utilisera les trois (3) étapes du processus de mentorat.

La formation comprendra des tâches, des discussions et des séances d'information en petit groupe. L'accent sera mis sur la pratique des compétences en communication requises d'un mentor ou d'une mentore.

MIEUX AGIR

Un ajout intéressant à nos formations du PNCE, Mieux agir est un atelier animé et propice à la réflexion d'une durée de quatre heures qui vous apprendra à accroître le bien-être des athlètes avec qui vous travaillez et à incarner un modèle positif dans le domaine du sport.

Dans un environnement d'apprentissage interactif et dynamique, nos personnes-ressources spécialisées vous aideront à rehausser le bien-être de vos athlètes en apprenant à :

- reconnaître les situations qui pourraient donner lieu à des mauvais traitements de même que la présence de ceux-ci;
- décider quand et comment intervenir si vous observez ou soupçonnez des mauvais traitements.

Vous atteindrez de nouveaux sommets dans votre pratique de l'entraînement en :

- appliquant le réputé modèle de prise de décisions en six étapes du PNCE;
- maîtrisant l'art d'avoir des conversations difficiles;
- établissant une liste des principales stratégies de développement positif de l'athlète que vous pourrez appliquer immédiatement à vos activités d'entraînement.

Grâce à cet atelier du PNCE, vous acquerez les outils dont vous avez besoin pour avoir du succès dans le domaine de l'entraînement et dans votre vie!

MODULES POUR ENTRAÎNEURS D'ATHLÈTES AUTOCHTONES

Cet atelier est une ressource essentielle si vous travaillez avec des jeunes d'origine autochtone ou que vous supervisez des activités visant des membres de cette clientèle. Si vous souhaitez comprendre, approfondir et appliquer les perspectives autochtones qui vous aideront à motiver, inspirer et orienter ces jeunes afin qu'ils adoptent un mode de vie bénéfique et chargé de sens, cet atelier vous sera d'une grande utilité.

Cet atelier interactif s'adresse aux organismes autochtones et généraux qui comptent de jeunes Autochtones dans leurs programmes sociaux, de sport ou d'emploi. Des instructeurs formés du Cercle sportif autochtone animeront les discussions, qui comprennent des jeux de rôles et des activités de groupe favorisant l'engagement de tous les participants. L'aspect interactif des ateliers permet aux participants et aux personnes-ressources de vivre une expérience d'apprentissage agréable, enrichissante et positive.

L'atelier fait appel à des méthodes et à des points de vue uniques que vous ne trouverez pas dans les programmes généraux de certification en entraînement. Il repose sur une approche holistique et propose des enseignements liés à la Roue médicinale, les quatre dons, les valeurs associées aux quatre piliers de nombreux autres enjeux spécifiques à la culture autochtone.

Les Modules pour entraîneurs d'athlètes autochtones ont été conçus de façon à offrir des cours pertinents sur le plan culturel aux entraîneurs et autres personnes œuvrant auprès des jeunes et des athlètes autochtones.

NUTRITION

Lorsque vous aurez terminé le module Nutrition, vous serez en mesure :

- d'établir si les aliments et les boissons que vos athlètes consomment chaque jour avant, pendant et après l'entraînement sont appropriés;
- de proposer, au besoin, des solutions de rechange afin que les choix d'aliments et de boissons soient plus appropriés;
- de mieux comprendre quels sont les meilleurs moyens d'encourager les athlètes et leurs parents à faire des choix alimentaires sains qui correspondent aux principes de base de la nutrition sportive.

PLANIFICATION AVANCÉE D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

Pour que les séances d'entraînement individuelles contribuent efficacement aux objectifs globaux d'un plan d'entraînement annuel, un entraîneur et une entraîneuse doivent comprendre l'issue de chacune des séances d'entraînement et la façon dont leurs effets cumulatifs contribueront au développement de l'athlète.

Le module Planification avancée d'une séance d'entraînement se concentre sur l'incidence d'une séquence d'entraînement quotidienne et des manipulations qui peuvent avoir un effet sur les résultats de l'entraînement.

Ce module de cinq (5) heures est une excellente suite au module Planification d'une séance d'entraînement. Il est recommandé de suivre le module Planification de la performance avant le module Planification avancée d'une séance d'entraînement.

Lorsque vous aurez terminé le module Planification avancée d'une séance d'entraînement, vous serez en mesure :

- de reconnaître les facteurs qui influent sur la planification des séances d'entraînement;
- de vous assurer que les plans d'entraînement se concilient bien avec les microcycles et les phases desquelles ils font partie;
- d'ordonner des exercices à l'intérieur d'une séance d'entraînement pour que leur ordre corresponde aux résultats des études portant sur l'enchaînement des exercices;
- d'élaborer un plan visant à entraîner les qualités athlétiques pendant un microcycle;
- d'élaborer un plan visant à entraîner les habiletés techniques et tactiques pendant un microcycle;
- d'élaborer un plan pour un microcycle qui aide les athlètes à réduire progressivement leur entraînement (affûtage) avant une compétition.

PLANIFICATION D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

Dans le cadre du module Planification d'une séance d'entraînement, vous acquerrez des habiletés qui vous permettront :

- d'organiser un plan de séance d'entraînement bien structuré comprenant des activités sécuritaires et appropriées à l'âge des participants que vous élaborerez en fonction du niveau d'habileté de vos athlètes;
- d'identifier les facteurs de risque éventuels qui pourraient avoir une incidence sur les activités sportives et liées à l'entraînement;
- d'élaborer un plan d'action d'urgence;

- d'établir des objectifs pour la séance d'entraînement et de concevoir des activités offrant les meilleurs avantages sur le plan de l'entraînement dans le but de développer les qualités athlétiques requises dans votre sport.

PLANIFICATION DE LA PERFORMANCE

Pour qu'un ou une athlète puisse atteindre une performance maximale, son programme d'entraînement doit être divisé en périodes en fonction des exigences relatives à son sport ainsi qu'en fonction de ses besoins en matière de développement. Le module Planification de la performance permet aux entraîneurs de réfléchir à la structure d'un plan annuel et de déterminer adéquatement la séquence de l'entraînement et les priorités en matière de développement afin d'atteindre une performance maximale.

Ce module de 12 heures et demie représente la prochaine étape idéale après le module Élaboration d'un programme sportif de base. Il est recommandé de suivre le module Planification de la performance avant le module Planification avancée d'une séance d'entraînement.

Lorsque vous aurez terminé le module Planification de la performance, vous serez en mesure :

- d'effectuer une analyse exhaustive des attentes du sport pratiqué par vos athlètes à l'égard du niveau élite (haute performance);
- de définir la structure du programme en vous basant sur les possibilités d'entraînement et de compétition offertes;
- d'identifier des mesures appropriées de promotion de développement d'athlètes dans le cadre de votre propre programme;
- d'incorporer à votre propre programme les priorités annuelles d'entraînement;
- d'organiser et d'établir l'ordre des priorités et des objectifs d'entraînement sur une base hebdomadaire pour en optimiser les ajustements;
- d'évaluer la capacité de vos athlètes ou de votre équipe d'exploiter leur potentiel en compétition.

COMPREND : une séance d'environ deux heures préalable à l'atelier

PRENDRE UNE TÊTE D'AVANCE

Lorsque vous aurez terminé le module Prendre une tête d'avance en sport, vous comprendrez :

- ce que vous pouvez faire pour prévenir les commotions cérébrales;
- comment reconnaître les signes et symptômes de commotion cérébrale;
- ce que vous devez faire si vous soupçonnez qu'un ou une athlète a une commotion cérébrale;
- comment vous assurer que vos athlètes reviennent au jeu en toute sécurité.

PRÉVENTION ET RÉCUPÉRATION

Lorsque vous aurez terminé le module Prévention et récupération, vous aurez les connaissances nécessaires pour :

- identifier les blessures qui surviennent fréquemment dans votre sport et élaborer des stratégies de prévention et de récupération appropriées de façon à ce que vos athlètes ne subissent pas de blessures lors des entraînements et des compétitions;
- offrir des renseignements et des conseils éclairés à propos de l'hydratation, de la nutrition et du sommeil dans une optique de prévention des blessures;
- sélectionner des habiletés et des exercices qui aideront vos athlètes à exécuter des échauffements et des retours au calme appropriés;
- élaborer des évaluations fonctionnelles en vue du retour au jeu de vos athlètes;
- appliquer des techniques de récupération et de régénération afin d'aider les athlètes à maintenir ou à retrouver un niveau de performance optimal à la suite d'une blessure.

PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES (PDE)



En terminant avec succès l'atelier Prise de décisions éthiques, vous serez bien outillé ou outillée pour faire face à la grande majorité des problèmes éthiques avec confiance et assurance.

L'atelier PDE est l'un des ateliers fondamentaux du PNCE et il fournit aux entraîneurs des acquis leur permettant d'agir en toute assurance lorsque la situation s'avère complexe.

Lorsque vous aurez terminé le module PDE, vous serez en mesure :

- d'analyser une situation complexe et de déterminer si elle a des implications morales, légales ou éthiques;
- d'appliquer le Modèle de prise de décisions éthiques du PNCE afin de réagir de façon appropriée à chacun de ces types de situation, conformément au Code d'éthique du PNCE.

PSYCHOLOGIE DE LA PERFORMANCE



Lorsque vous aurez terminé le module Psychologie de la performance, vous serez capable :

- d'aider les athlètes à apprendre à gérer les distractions et à utiliser des techniques de visualisation pour se préparer techniquement et tactiquement en vue de l'entraînement et des compétitions;
- d'apprendre à collaborer avec les athlètes ou les équipes dans le but d'identifier des objectifs liés à la performance et au processus qui se rattachent à leur capacité à se concentrer sur la performance;
- d'appliquer des habiletés relatives à la critique afin d'aider vos athlètes à évaluer leur performance lors des entraînements et des compétitions.

3 ÉVALUATION ET CERTIFICATION

3.1 Objectifs

Dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement du PNCE. Bien que l'évaluation ne soit pas requise pour obtenir une certification dans le profil Sport communautaire, certains sports peuvent choisir d'octroyer une certification aux entraîneurs dans ce profil.

3.2 Principes d'évaluation du PNCE

- Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.
- L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entraînement éthique privilégiées dans le système sportif canadien.
- L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.
- L'évaluation reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels.
- L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur respecte un critère donné.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.
- Les entraîneurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. Cela les aide à obtenir leur certification.
- En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur d'entraîneurs possédant une formation et une accréditation du PNCE.

Autres points

- Les exigences, procédures et méthodes relatives à l'évaluation sont : (1) réalisables sur le plan administratif; (2) acceptables d'un point de vue professionnel; (3) crédibles auprès du public; (4) valables sur le plan juridique; (5) financièrement abordables; et (6) raisonnablement accessibles.
- Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doit précéder l'évaluation.
- Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à respecter les normes de certification.

3.3 Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraîneurs respectent les normes du PNCE. Cette approche repose sur trois composantes clés :

- Résultats attendus
- Critères

Preuves

RÉSULTATS ATTENDUS : Tâches générales que les entraîneurs doivent pouvoir exécuter

Sept tâches générales illustrent ce que les entraîneurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir. Elles sont appelées *résultats attendus du PNCE*, et elles sont énumérées ci-dessous :

- Soutien aux athlètes en entraînement
- Prise de décisions éthiques
- Planification d'une séance d'entraînement
- Analyse de la performance
- Soutien relatif à la compétition
- Élaboration d'un programme sportif
- Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entraînement donnée varient selon le contexte d'entraînement. Les organismes nationaux de sport (ONS) ont la possibilité d'ajouter un ou plusieurs résultats attendus qui leur sont propres si les résultats attendus du PNCE ne couvrent pas adéquatement les tâches requises dans leur sport. Le nombre de résultats attendus évalués représente une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

CRITÈRES : Composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation

Chaque résultat attendu est associé à au moins un critère.

Les critères varient selon le contexte d'entraînement. Par exemple, dans le contexte Sport communautaire – Initiation, le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » comprend un critère tandis que dans le contexte Compétition – Introduction, il en comprend trois.

Les critères *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critères pour « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Contexte Sport communautaire – Initiation : Diriger les participants et les participantes dans le cadre d'activités appropriées.*
- *Contexte Compétition – Introduction : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*

PREUVES : Éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur d'entraîneurs afin de confirmer que le candidat respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. La preuve est ce que l'entraîneur accomplit concrètement. Elle est *observable et mesurable*.

Plus le nombre de preuves que l'évaluateur d'entraîneurs doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante.

Les preuves *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

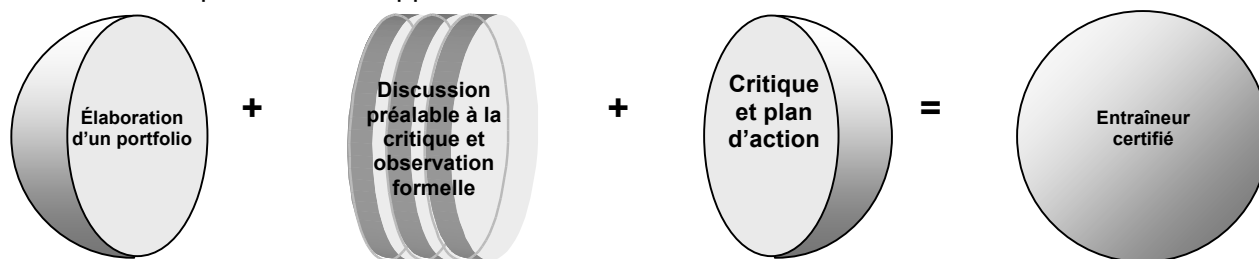
EXEMPLE – Critère et preuves du contexte Compétition – Introduction pour le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Critère : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*
- *Preuves : Présenter une séance d'entraînement qui correspond aux objectifs établis dans le plan de séance; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques; l'équipement est disponible et prêt à être utilisé.*

3.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation et la critique des entraîneurs comprennent les étapes ci-dessous :

- Évaluation du portfolio
- Discussion préalable à la critique
- Observation formelle
- Critique
- Établissement d'un plan d'action
- Préparation des rapports



3.4.1 Évaluation du portfolio

- L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur d'entraîneurs de juger si le candidat entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- L'entraîneur doit s'inscrire auprès de l'organisme de sport approprié et présenter tous les éléments exigés du portfolio avant que la date de l'observation formelle puisse être fixée.
- L'évaluateur d'entraîneurs doit examiner le portfolio en se fondant sur l'outil ou les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraîneur dans un délai raisonnable.
- Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- Lorsque l'évaluateur d'entraîneurs estime que le candidat est prêt à se soumettre à l'observation formelle, il ou elle doit communiquer avec l'organisme de sport approprié afin de fixer la date de l'observation formelle.
- Une fois que la date de l'observation formelle a été fixée, l'évaluateur d'entraîneurs entreprend le processus de discussion préalable à la critique.

3.5 Norme de certification

La *norme de certification* se rapporte au niveau de réussite de l'entraîneur par rapport à la satisfaction d'un critère donné. Une échelle de réussite est appliquée afin d'établir si l'entraîneur respecte ou surpasse les normes minimales. Par exemple, une échelle de réussite comportant cinq niveaux pourrait ressembler à ce qui suit :

- 5 Expert
- 4 Avancé
- 3 Norme minimale du PNCE – Comprend les preuves décrivant la norme minimale concernant ce que l'entraîneur peut faire

- 2 Près de la norme
- 1 Bien en deçà de la norme

Les échelles de réussite peuvent varier, mais elles doivent *toutes* comprendre la norme minimale du PNCE.

Les entraîneurs qui souhaitent obtenir leur certification dans un contexte donné doivent être évalués et, lors de cette évaluation, doivent respecter au moins la norme minimale du PNCE pour tous les critères pertinents exigés dans ledit contexte.

3.6 Banque de données du PNCE (le Casier)

La Banque de données du PNCE permet d'effectuer le suivi des résultats attendus et des critères; la lettre F indique que l'entraîneur a suivi une formation portant sur le critère en question tandis que la lettre E signifie que le critère a été évalué. La Banque de données ne permet *pas* le suivi des preuves.

3.7 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation

Les sports doivent tenir compte de certains aspects administratifs lors de l'élaboration des protocoles d'évaluation. Les sections ci-dessous contiennent des exemples d'éléments administratifs pouvant être mis en œuvre par les sports.

3.7.1 Paiements et honoraires pour les évaluations

Les points ci-après illustrent les lignes directrices concernant les paiements si seulement un évaluateur a la responsabilité de faciliter le processus d'évaluation.

- Lorsque l'entraîneur s'inscrit au processus d'évaluation, il ou elle paie les frais d'inscription à l'organisme de sport approprié (OPTS ou ONS).
- L'organisme de sport verse deux (2) paiements à l'évaluateur : le premier lui est remis une fois que le portfolio a été évalué et noté, et le deuxième lorsque la documentation liée à l'évaluation et la copie du plan d'action ont été reçues et que l'activité a été inscrite dans la Banque de données du PNCE (le Casier).
- Si plus d'un évaluateur participe au processus d'évaluation, l'ONS doit établir des calendriers de paiement qui correspondent à leurs tâches respectives dans le cadre de l'évaluation des candidats entraîneurs. Ainsi, il peut être nécessaire de faire appel à plus d'un évaluateur si l'évaluation de résultats attendus donnés du PNCE exige des compétences spéciales.

3.7.2 Appels et vérifications des évaluations

Toute personne qui échoue à l'évaluation peut faire appel. Le processus d'évaluation de Karaté Canada a pour objectif de fournir suffisamment de pistes aux candidats tout au long du processus de certification dans le but qu'ils puissent se conformer plus facilement aux exigences de l'évaluation. La certification n'est refusée qu'en de très rares occasions. Les motifs qui peuvent justifier un tel refus comprennent :

- tout comportement allant à l'encontre des principes énoncés dans le *Code d'éthique du PNCE*;
- toute infraction au *Code de conduite* de Karaté Canada;
- l'incapacité à démontrer, dans une mesure raisonnable, les critères et les preuves exigés dans un contexte d'entraînement donné.

3.7.3 Procédure d'appel recommandée pour les entraîneurs

Les appels doivent être soumis au comité du PNCE de Karaté Canada, qui désignera un comité d'examen pour étudier l'appel. Le comité d'examen sera formé d'un membre du comité du PNCE de Karaté Canada, d'un évaluateur et d'un entraîneur dont les qualifications sont pertinentes compte tenu de la situation.

Le dossier d'appel doit comprendre ce qui suit :

- ❑ Le portfolio du candidat entraîneur et le modèle de notation utilisé par l'évaluateur.
- ❑ Un enregistrement vidéo de la séance d'entraînement dirigée par le candidat entraîneur, ou tous les modèles utilisés par l'évaluateur lors de l'observation.
- ❑ Toute la documentation se rapportant à l'évaluation formelle, au processus de critique et au plan d'action.

Une fois l'examen terminé, un rapport doit être rédigé afin de définir les facteurs critiques du processus d'évaluation qui peuvent être améliorés ou qui doivent être mis en œuvre par le candidat entraîneur ou l'évaluateur et de déterminer si l'appel est recevable.

Des frais de 150 \$ s'appliquent au processus d'appel; ils sont payables à Karaté Canada.

Si la décision va dans le sens de l'appel, l'entraîneur recevra sa certification dans le contexte d'entraînement concerné.

Si l'appel est rejeté, l'entraîneur devra recommencer le processus d'évaluation ou améliorer certaines habiletés. S'il est nécessaire d'effectuer une autre observation formelle, celle-ci devra être exécutée par un évaluateur différent et entraînera le paiement de frais additionnels. L'organisme national de sport a la responsabilité de s'assurer qu'un nouvel évaluateur sera en mesure de procéder à l'évaluation subséquente.

3.8 Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Le PNCE est un programme axé sur les compétences qui se fonde sur les habiletés des entraîneurs; cela signifie que la certification est octroyée aux entraîneurs qui démontrent qu'ils possèdent les habiletés requises pour FAIRE certaines choses jugées importantes pour satisfaire aux besoins des participants avec lesquels ils travaillent. Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraîneurs en fonction des habiletés qu'ils sont en mesure de démontrer, et non pas en fonction de la formation qu'ils ont ou n'ont pas suivie.

Les entraîneurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraîneur veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cette exigence vise à assurer que l'entraîneur puisse faire la preuve qu'il détient les compétences qui sont nécessaires dans le contexte visé, tout en évitant que l'ONS ou d'autres partenaires aient à « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux qui existent.

Les entraîneurs ne reçoivent pas de crédits pour les modules « de formation » qu'ils ne terminent pas, mais peuvent obtenir le statut « Certifié » après avoir réussi l'évaluation. Ceci s'applique uniquement aux contextes dans lesquels les entraîneurs peuvent obtenir le statut « Certifié ». Le concept « d'équivalence » n'est pas valable.

Cette démarche respecte et reconnaît les compétences existantes des personnes, qu'il s'agisse d'entraîneurs canadiens qui possèdent une expérience considérable de l'entraînement ou des

antécédents pertinents ou encore d'entraîneurs étrangers dont la formation et la certification sont reconnues.

Pour faire reconnaître les compétences en entraînement, les entraîneurs peuvent lancer un processus de défi pour toute évaluation dans un contexte dans lequel ils veulent obtenir une certification. Le processus de défi nécessite ce qui suit :

- ❑ présenter une demande à Karaté Canada ou à un OPTS (selon le contexte) décrivant les expériences d'apprentissage préalables pertinentes, qui seront évaluées par un évaluateur qualifié;
- ❑ faire parvenir un chèque de 50 \$ à Karaté Canada ou à l'OPTS pour couvrir l'évaluation des expériences d'apprentissage préalables;
- ❑ réussir l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE dans le contexte visé;
- ❑ respecter les exigences de l'évaluation dans le contexte concerné, ce qui mènera à l'obtention du statut « Certifié » dans le contexte concerné.

4 RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

Qui entraîne les entraîneurs? Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement – ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants ». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement.

Les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont tous et toutes des responsables du développement des entraîneurs.

En général, le cheminement d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs comprend les étapes décrites ci-dessous.



Formation : Les candidats responsables du développement des entraîneurs doivent suivre une formation pointue, qui est maintenant offerte dans le cadre d'un processus uniformisé à l'échelle du Canada. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent prendre part aux activités de formation énumérées ci-après.

- ❑ **Formation de base :** Permet aux responsables du développement des entraîneurs d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.
- ❑ **Formation propre au contenu (des sports ou multisport) :** Inclut la microanimation, une activité qui permet aux responsables du développement des entraîneurs de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.
- ❑ **Coprestation :** Offre aux nouveaux responsables du développement des entraîneurs une occasion de s'exercer en compagnie de vrais entraîneurs, aux côtés d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté.

Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « FORMÉ ».

Évaluation : L'évaluation permet de confirmer que le responsable du développement des entraîneurs maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « CERTIFIÉ ».

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-des-responsables-du-d-veloppement-des-entra-neurs-s16933>.

4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Il y a deux façons de devenir candidat responsable du développement des entraîneurs :

- ❑ les formateurs de responsables du développement des entraîneurs (FRDE), les organismes provinciaux ou territoriaux de sport (OPTS) et les organismes nationaux de sport (ONS) peuvent identifier les candidats responsables du développement des entraîneurs.
- ❑ les candidats peuvent poser eux-mêmes leur candidature.

Les partenaires qui établissent un bassin de candidats doivent s'efforcer de trouver un équilibre entre les besoins de formation régionaux de leur sport et la nécessité d'avoir un groupe représentatif de toutes les régions du Canada. Beaucoup de candidats sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des personnes qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires. Les rôles et responsabilités des responsables du développement des entraîneurs sont clairement définis dans les Outils d'évaluation.

Les personnes qui posent elles-mêmes leur candidature reçoivent un modèle de lettre de mise en candidature et doivent remplir cette lettre et la faire parvenir à leur organisme provincial ou territorial de sport (OPTS) ou à leur représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs (RPTFE), en compagnie de leur curriculum vitæ et, s'il y a lieu, de la transcription de leur statut de certification par le PNCE.

4.2 Personne-ressource

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une personne-ressource (PR) qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les PR jouent un rôle déterminant, car elles forment des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif de la PR consiste à présenter avec efficacité des ateliers qui visent à former les entraîneurs de façon à ce qu'ils soient en mesure de faire la démonstration de leurs habiletés et puissent satisfaire aux normes établies pour la certification. La PR doit posséder les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter les ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres à part entière de la collectivité de l'entraînement et elles sont les ambassadeurs du PNCE.

4.2.1 Comment devenir personne-ressource

Toutes les personnes-ressources doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

Formation de base	Formation propre au contenu	Coprestation	Évaluation
<p>Modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aperçu de l'atelier et du PNCE • Fonctions de la personne-ressource • Éléments d'une activité d'apprentissage efficace • Stades de développement du groupe • Nature du groupe 	<p>Lignes directrices/Modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Microanimation portant sur le contenu d'un module • Administration du module • Formation liée au Casier • Lecture et signature du Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE • Examen des normes d'évaluation et du processus d'évaluation des PR 	<p>Processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance préalable à la critique • Coanimation • Critique 	<p>Processus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Séance préalable à la critique 2. Observation formelle 3. Critique 4. Plan d'action 5. Recommandation finale

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/learning-facilitator-p156718&language=fr>.

4.2.2 Sélection des personnes-ressources

La réussite des formations offertes dans le cadre du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle de personnes-ressources.

Il est recommandé que les personnes-ressources possèdent les qualités ci-après.

- Formation ou certification dans le contexte dans lequel elles présentent des ateliers.
- Aptitudes dans le domaine de la communication : capacité à s'exprimer clairement et de façon professionnelle.
- Aptitudes dans le domaine de la présentation : posséder l'assurance requise pour effectuer des présentations devant un groupe, savoir choisir ses mots, être capable de

respecter la durée prévue pour la présentation et être en mesure de s'adapter aux questions et aux changements.

- Aptitudes dans le domaine de l'animation : être en mesure de faciliter des discussions, écouter activement, favoriser la participation et, lorsque cela s'avère nécessaire, réorienter le fil de la discussion.
- Aptitudes dans le domaine de l'organisation : être adéquatement préparé et faire preuve d'organisation et de professionnalisme.
- Aussi : être accessible, avoir le sens de l'éthique et des responsabilités et avoir confiance en soi.

Il est recommandé que les personnes-ressources aient l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport suivants :

- expérience préalable du PNCE ou de la formation en entraînement;
- au moins cinq années d'instruction ou d'entraînement actif auprès de participants du contexte concerné;
- capacité à communiquer en français ou en anglais;
- participation active dans le karaté;
- expérience dans le domaine de l'éducation des adultes;
- un diplôme en kinésiologie.

4.2.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.2.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation portant sur la matière qui sera présentée par les personnes-ressources.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- La formation propre au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier d'une journée; elle vise à aider les personnes-ressources à se familiariser avec le contenu qu'elles présenteront. Elle se compose d'une demi-journée de microanimation (pour s'exercer à présenter le contenu propre à l'atelier) et d'une demi-journée de formation sur l'administration du PNCE, le *Code de conduite* et les normes et le processus d'évaluation.

4.2.5 Coprestation

Toutes les personnes-ressources doivent coanimer un atelier en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée dans un délai d'un an suivant la formation propre au contenu.

- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat personne-ressource doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

4.2.6 Évaluation

Toutes les personnes-ressources doivent être évaluées pour devenir des personnes-ressources certifiées.

- Les personnes-ressources devraient être évaluées dans un délai d'un an.
- Les personnes-ressources seront évaluées, de préférence en personne, ou encore par l'entremise d'une vidéo.
- Les personnes-ressources seront évaluées en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves établis par l'ACE pour les personnes-ressources.
- Toutes les personnes-ressources doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.2.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, toutes les personnes-ressources doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans. De plus, elles doivent animer au moins deux ateliers dans n'importe quel contexte d'entraînement de Karaté Canada et rester à jour dans leur formation de PR.

4.2.8 Honoraires

Voir la section 5.3

4.2.9 Processus d'appel pour les personnes-ressources et les évaluateurs

Les appels doivent être soumis au comité du PNCE de Karaté Canada, qui désignera un comité d'examen pour étudier l'appel. Le comité d'examen sera formé d'un membre du comité du PNCE de Karaté Canada, d'un conseiller de l'Association canadienne des entraîneurs et d'une PR ou d'un évaluateur dont les qualifications sont pertinentes compte tenu de la situation.

Le dossier d'appel doit comprendre ce qui suit :

- un aperçu des éléments insatisfaisants rédigé par l'évaluateur;
- une lettre du candidat appelant qui expose la situation;
- toute la documentation utilisée lors du processus d'évaluation;
- les évaluations portant sur les ateliers précédents.

Une fois l'examen terminé, un rapport doit être rédigé afin de définir les facteurs critiques du processus d'évaluation qui peuvent être améliorés ou qui doivent être mis en œuvre par le candidat entraîneur et l'évaluateur et de déterminer si l'appel est recevable.

Des frais de 150 \$ s'appliquent au processus d'appel; ils sont payables à Karaté Canada.

Si la décision va dans le sens de l'appel, la PR ou l'évaluateur recevra sa certification dans le contexte d'entraînement concerné.

Si l'appel est rejeté, la PR ou l'évaluateur devra se conformer aux exigences établies par le comité d'examen, qui peuvent notamment consister à suivre une formation additionnelle, à se soumettre à une nouvelle évaluation devant le comité d'examen ou à suspendre les activités d'animation ou d'évaluation.



4.3 Évaluateur d'entraîneurs

Le rôle de l'évaluateur d'entraîneurs consiste à contribuer au développement des entraîneurs après que ceux-ci aient terminé leur formation du PNCE, notamment en appréciant et en évaluant les habiletés des entraîneurs, en participant à des séances de critique en leur compagnie et en effectuant un suivi auprès de ceux qui tentent d'obtenir le statut « Certifié ». Les évaluateurs d'entraîneurs sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenus dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraîneurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraîneurs sont des ambassadeurs du PNCE en plus d'être une source d'information pour les entraîneurs qui désirent accroître et mesurer leurs habiletés

4.3.1 Comment devenir évaluateur d'entraîneurs

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

Formation de base	Formation propre au contenu	Coprestation 	Évaluation 
<p>Modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aperçu de l'atelier et du PNCE • Le processus de certification • Maîtrise de la critique • Établissement d'un plan d'action 	<p>Lignes directrices/Modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie et outils d'évaluation • Utilisation des outils d'évaluation dans le cadre de l'observation formelle • Utilisation des outils d'évaluation pour l'examen du portfolio • Administration et éléments logistiques • Lecture et signature du Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE 	<p>Processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance préalable à la critique • Coévaluation • Critique 	<p>Processus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Portfolio 2. Critique

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/coach-evaluator-p156721>.

4.3.2 Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est manifestement essentiel que des mesures de contrôle de la qualité soient appliquées lors de la nomination d'un évaluateur d'entraîneurs, car tout le monde ne possède pas l'expérience, les habiletés et les attitudes requises pour remplir cette fonction efficacement.

Par conséquent, il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent les qualités ci-après.

- Au moins trois ans d'expérience à titre d'entraîneur dans le contexte dans lequel les évaluations sont présentées.

- Respect des exigences relatives à la formation et/ou à l'évaluation de Prise de décisions éthiques du PNCE.
- Expérience préalable du PNCE ou de la formation en entraînement, ou bonne connaissance du PNCE.
- Crédibilité auprès des pairs.
- Normes éthiques élevées et qualités de chef de file.
- Capacité à communiquer en français ou en anglais.
- Désir de voir croître le système de certification des entraîneurs de même que le sport.
- Temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation.
- Habiletés reconnues en matière d'accompagnement et d'animation ou expérience dans le domaine de l'éducation des adultes.
- Capacité à se prêter à des réflexions critiques et à poser des questions.
- Capacité à écouter les candidats activement.

Bien que cela soit souhaitable, il n'est pas obligatoire que l'évaluateur d'entraîneurs occupe un échelon plus élevé dans la hiérarchie ou ait une expérience d'entraînement considérablement plus vaste que le candidat.

4.3.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.3.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microévaluation utilisant les outils d'évaluation propres au sport.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- La formation propre au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier d'une journée; elle vise à aider les évaluateurs d'entraîneurs à se familiariser avec les outils qu'ils utiliseront dans le cadre de l'évaluation.
- Les ateliers seront tenus à l'échelle nationale au moins tous les cinq ans.

4.3.5 Coprestation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent coévaluer en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

- La coévaluation doit être effectuée dans un délai de six mois suivant la formation propre au contenu.
- La coévaluation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.

- ❑ Il est possible que le candidat évaluateur d'entraîneurs doive effectuer une coévaluation plusieurs fois avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

4.3.6 Évaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués pour devenir des évaluateurs d'entraîneurs certifiés.

- ❑ Les évaluateurs d'entraîneurs devraient être évalués dans un délai d'un an.
- ❑ L'évaluation des évaluateurs d'entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- ❑ Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.3.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP (y compris une mise à jour de la formation d'évaluateur, si celle-ci est offerte par Karaté Canada) et superviser au moins deux évaluations au cours d'une période de cinq ans.

4.3.8 Honoraires

Voir la section 5.3

4.4 Formateur de responsables du développement des entraîneurs

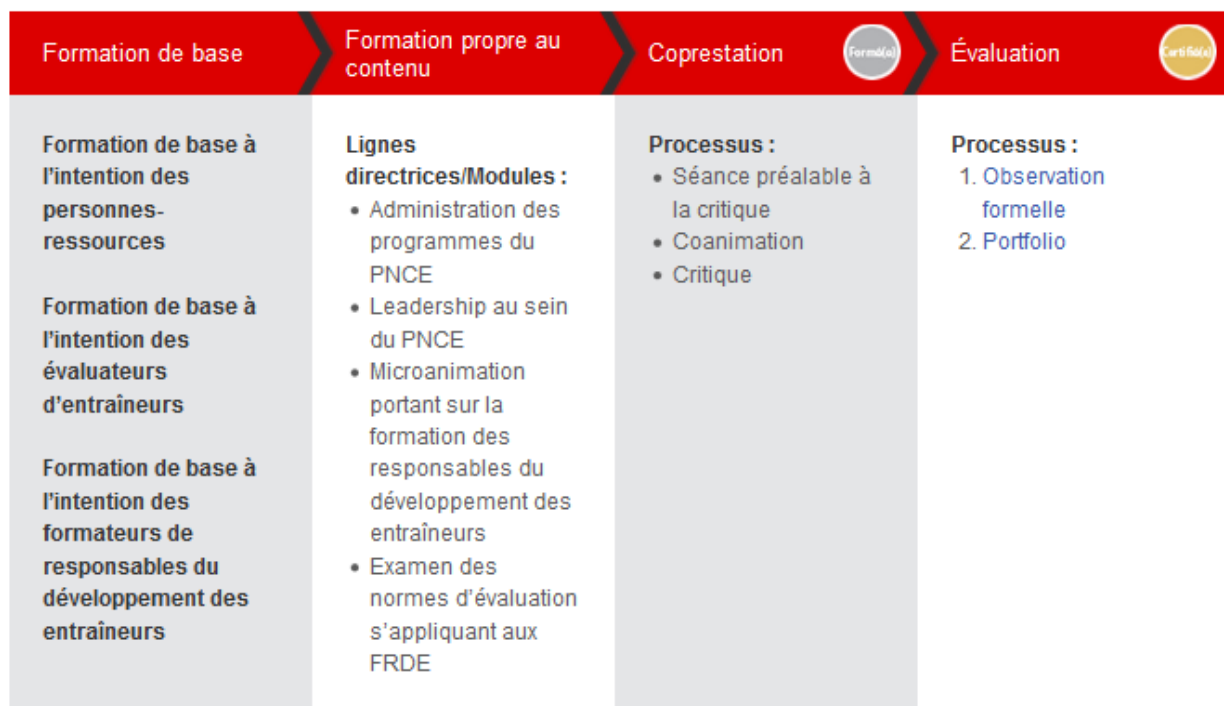
Le rôle du formateur de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) consiste à former, à évaluer, à soutenir et à offrir du mentorat aux responsables du développement des entraîneurs, c.-à-d. les personnes-ressources (PR), les évaluateurs d'entraîneurs (EE) et les autres FRDE. De plus, les FRDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent posséder des connaissances et une expertise appropriées en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des responsables du développement des entraîneurs et de diriger des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel à l'intention des responsables du développement des entraîneurs.

On s'attend à ce que les formateurs de responsables du développement des entraîneurs assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les responsables du développement des entraîneurs lors des ateliers, des évaluations et dans le cadre de leur cheminement. Les FRDE doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux responsables du développement des entraîneurs, aux administrateurs de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

4.4.1 Comment devenir formateur de responsables du développement des entraîneurs

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formateur-ou-formatrice-de-responsables-du-d-veloppement-des-entra-ineurs-p15620>.

4.4.2 Sélection des formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Chaque organisme responsable de la formation et de la sélection de ses propres formateurs de responsables du développement des entraîneurs. Les critères de sélection qui s'appliquent aux FRDE varient d'un organisme directeur à l'autre. Bien que certaines exigences puissent différer, on s'attend habituellement à ce que les FRDE :

- aient acquis cinq années d'expérience à titre de PR et/ou EE;
- soient des PR et/ou EE certifiés répondant à des normes avancées;
- aient fait et réussi l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques;
- aient suivi une formation ou obtenu un diplôme dans un domaine lié à l'entraînement ou à la formation des entraîneurs;
- possèdent une expérience dans le domaine de l'entraînement ou dans un sport donné.

Le nombre de FRDE et les tâches que ceux-ci et doivent réaliser varient considérablement selon l'organisme directeur. Là encore, bien que certaines exigences puissent être différentes, les tâches du FRDE consistent généralement à :

- participer à la sélection des PR, EE et autres FRDE;
- former les PR, EE et autres FRDE;
- évaluer les PR, EE et autres FRDE;
- agir comme mentor auprès des PR, EE et autres FRDE.

Il est recommandé que les FRDE aient l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport suivants :

- contribution manifeste au développement de Karaté Canada ou d'un OPTS (c.-à-d. comités de travail, rôles de direction, etc.);
- pratique active de l'instruction ou de l'entraînement pendant un minimum de dix ans;
- un diplôme en kinésiologie ou en éducation physique est un atout.

4.4.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources, la Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs et la Formation de base à l'intention des formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont des volets obligatoires de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Il est recommandé que toutes les formations de base soient suivies avant la formation propre au contenu.

Les formations de base sont offertes par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.4.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation et/ou de microévaluation portant sur la matière qui sera présentée par les formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- ❑ La formation propre au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier d'une journée; elle vise à aider les responsables du développement des entraîneurs à se familiariser avec le contenu qu'ils présenteront.

4.4.5 Coprestation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent coanimer un atelier de formation des personnes-ressources et/ou des évaluateurs d'entraîneurs en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e) avant d'animer un atelier de façon autonome.

- ❑ La coanimation doit être effectuée dans un délai de six mois suivant la formation propre au contenu.
- ❑ La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- ❑ Il est possible que le candidat formateur de responsables du développement des entraîneurs doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

4.4.6 Évaluation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent être évalués pour devenir des formateurs de responsables du développement des entraîneurs certifiés.

- ❑ Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs devraient être évalués dans un délai d'un an.
- ❑ L'évaluation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- ❑ Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.4.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP (y compris une mise à jour de la formation de FPRFE) et présenter des ateliers de karaté du PNCE sur une base régulière au cours d'une période de cinq ans.

4.4.8 Honoraires

Voir la section 5.3

4.4.9 Procédure d'appel

Voir la section 4.2.9

5 MODÈLE OPÉRATIONNEL

5.1 Communication

5.1.1 Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE devraient être accessibles et inclusives pour les personnes des deux sexes, les minorités visibles, les collectivités autochtones et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu devraient être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, pour chaque contexte, tous les documents doivent être lancés simultanément dans les deux langues officielles à la suite de l'approbation finale.

5.1.2 Droits d'auteur

Conjointement avec l'ONS, l'ACE doit détenir les droits d'auteur de tous les documents produits par l'ONS avec le soutien financier de l'ACE. Les principes de cette entente sont les suivants :

- l'ONS doit s'assurer de fournir tous les avertissements relatifs aux droits d'auteur;
- l'ONS doit inclure et utiliser les lignes directrices approuvées se rapportant à la reconnaissance du PNCE. L'ACE remettra à l'ONS les documents en format électronique (ou les illustrations prêtes à photographier) dans les deux langues officielles afin qu'ils soient intégrés dans les documents finaux de l'ONS;
- l'ONS et l'ACE sont copropriétaires des droits d'auteur internationaux, et mention doit être faite de l'ONS en question;
- l'ONS peut diffuser et vendre, comme elle le juge approprié, les ressources non intégrées et gardera la totalité des recettes provenant de ses propres ventes. La vente des documents intégrés sera régie par les modalités stipulées dans le protocole d'entente signé par l'ACE et l'ONS;
- l'ACE peut, à son gré, utiliser le contenu de ces ressources dans des documents se rapportant à la formation des entraîneurs.

5.1.3 Reconnaissance et mention

Toutes les ressources produites du PNCE doivent être conformes aux exigences suivantes :

- porter les logos de coach.ca et du PNCE sur la page de titre ou l'écran titre de chaque document du PNCE;
- reconnaître convenablement le gouvernement du Canada;
- mentionner clairement la copropriété des droits d'auteur de l'ONS et de l'ACE en ce qui concerne le matériel élaboré grâce au soutien financier de l'ACE, et la propriété unique des droits d'auteur de l'ONS en ce qui a trait au matériel élaboré sans le soutien financier de l'ACE;
- porter la mention « Imprimé au Canada » si ce sont des documents imprimés;
- reconnaître adéquatement le contenu provenant d'autres sources;
- indiquer le numéro de version et la date de production.

Elles doivent comporter la mention de reconnaissance suivante :

« Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport ainsi que l'Association canadienne des entraîneurs. »

Veillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère en entraînement de l'ACE pour obtenir un modèle comprenant ces énoncés.

L'énoncé ci-après doit apparaître dans les ressources à l'intention des entraîneurs [cahiers de travail de l'entraîneur] :

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

« L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca. »

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'ACE pour reproduire le matériel, y compris le contenu, les photos et les illustrations.

5.2 Responsabilités et planification

5.2.1 Organisme national de sport (ONS)

Une demande indiquant la volonté de présenter des ateliers ou des évaluations dans le contexte Compétition-Développement doit être transmise à Karaté Canada.

Karaté Canada affectera une PR ou un évaluateur qualifié à l'évaluation.

Les informations concernant la tenue de l'atelier pourront être obtenues en s'adressant à Karaté Canada. Les cahiers de travail et les portfolios pourront être mis à la disposition des participants et des candidats instructeurs ou entraîneurs avant la tenue de l'atelier du PNCE.

5.2.2 Organismes provinciaux ou territoriaux de sport (OPTS)

Une demande indiquant la volonté de présenter des ateliers ou des évaluations dans le contexte Instruction-Débutant ou Compétition-Introduction doit être transmise à l'OPTS.

L'OPTS affectera une PR ou un évaluateur qualifié à l'évaluation.

5.2.3 Le Casier (la Banque de données du PNCE)

Un formulaire d'inscription en ligne énumérant tous les participants à l'activité du PNCE doit être transmis à Karaté Canada par l'entremise du Casier.

Le formulaire d'inscription en ligne du PNCE doit être examiné dans le but d'assurer que les politiques opérationnelles soient respectées. Une fois approuvé, le formulaire sera envoyé à l'ACE aux fins d'approbation additionnelle et de suivi de l'accréditation des participants au sein du PNCE.

5.2.4 Planification de la relève

L'organisation s'efforcera de conserver deux FRDE dans les Maritimes, deux FRDE au Québec, deux FRDE en Ontario, deux FRDE au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, ainsi que deux FRDE en C.-B. pour les contextes Instruction-Débutant et Compétition-Introduction. Les FRDE identifieront des candidats potentiels parmi le bassin de PR/EE.

En ce qui a trait au contexte Compétition-Développement, l'objectif est d'avoir un bassin d'au moins deux FRDE et de trois PR/EE.

5.2.5 Recrutement, rétention et reconnaissance

Un Prix de reconnaissance des responsables du développement des entraîneurs sera remis tous les ans (à partir de 2016) lors du banquet du Championnat national canadien de Karaté Canada. Les FRDE et les OPTS sont encouragés à soumettre la candidature de responsables du développement des entraîneurs.

5.3 Barème de frais, paiements et honoraires

5.3.1 Frais d'inscription aux ateliers et honoraires des responsables du développement des entraîneurs

Politique financière suggérée pour les ateliers de PNCE de Karaté Canada

	Instruction-Débutant	Compétition-Introduction	Compétition-Développement
	Workshop		
Frais pour l'atelier	Membre KC: 150\$ Non-membre: 255\$	Membre KC: 150\$ Non-membre: 255\$	Membre KC: 100\$ Non-membre: 170\$
Nombre de participants	8 à 20	8 à 20	8 à 20
Montant retourné à Karate Canada	20\$/personne <i>KC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier</i>	20\$/personne <i>KC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier</i>	20\$/personne <i>KC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier</i>
Honoraire PR	400\$ pour PR formé 500\$ pour PR certifié	400\$ pour PR formé 500\$ pour PR certifié	400\$ pour PR formé 500\$ pour PR certifié
	Évaluation		
Frais pour l'entraîneur	Membre KC: 220\$ <i>Évaluation pas disponible pour les non-membres</i>	Membre KC: 220\$ <i>Évaluation pas disponible pour les non-membres</i>	Membre KC: 320\$ <i>Évaluation pas disponible pour les non-membres</i>
Montant retourné à Karate Canada	20\$/personne <i>KC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier</i>	20\$/personne <i>KC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier</i>	20\$/personne <i>KC facturera les provinces deux fois par année à l'aide des rapports dans Le Casier</i>
Honoraire EE	200\$ 250\$ pour défi	200\$ 250\$ pour défi	300\$ 350\$ pour défi
Dépenses voyage	Les dépenses de voyage de l'évaluateur sont la responsabilité de l'entraîneur qui se fait évaluer (0.40\$/km pour plus de 50km ou billet avion)	Les dépenses de voyage de l'évaluateur sont la responsabilité de l'entraîneur qui se fait évaluer (0.40\$/km pour plus de 50km ou billet avion)	Les dépenses de voyage de l'évaluateur sont la responsabilité de l'entraîneur qui se fait évaluer (0.40\$/km pour plus de 50km ou billet avion)
	Autre		
Frais d'appel	150\$	150\$	150\$
Frais de défi	270\$	270\$	270\$

* Merci de noter que les frais en gris sont obligatoires, tous les autres frais sont des suggestions de Karaté Canada. Les montants définitifs sont soumis à chaque OPTS.

5.4 Recommandations et législation

5.4.1 Recommandations

Contexte d'entraînement	Niveau de certification
Instructeur adjoint de dojo	Certifié Instruction-Débutant
Instructeur en chef de dojo	Certifié Compétition-Introduction
Entraîneur de l'équipe provinciale	Certifié Compétition-Développement
Entraîneur de l'équipe nationale	Certifié Compétition-Développement + Diplôme avancé en entraînement

5.4.2 Législation

Politique de Karaté Canada en ce qui a trait à la formation du PNCE requise pour entraîner lors du Championnat national.

Afin de s'assurer que le personnel entraîneur des équipes provinciales reçoit la formation appropriée lui permettant d'offrir aux athlètes le meilleur encadrement possible, Karaté Canada, conformément aux attentes de Sport Canada, a défini les exigences suivantes à l'intention des entraîneurs qui souhaitent être en fonction lors des championnats canadiens et d'autres événements compétitifs.

- ❑ Au Championnat National 2016, au moins 75 % du personnel entraîneur de chaque équipe provinciale doit avoir reçu au minimum la désignation « formé » dans le contexte Compétition-Introduction et tous les entraîneurs-chefs doivent avoir reçu la désignation « en cours de formation » dans le contexte Compétition-Développement - formation qui nécessite d'avoir terminé le (1) module spécifique au karaté.
- ❑ Au Championnat National 2017, 100% du personnel entraîneur de chaque équipe provinciale doit avoir reçu au minimum la désignation « formé » dans le contexte Compétition-Introduction et tous les entraîneurs-chefs doivent avoir reçu la désignation « en cours de formation » dans le contexte Compétition-Développement - avoir terminé le (1) module spécifique au karaté + six des neuf (6/9) modules multisports.
- ❑ Au Championnat National 2018, tous les entraîneurs de chaque équipe provinciale doivent avoir reçu au minimum la désignation « formé » dans le contexte Compétition-Introduction, 75 % du personnel entraîneur de chaque équipe provinciale doit avoir reçu au minimum la désignation « formé » dans le contexte Compétition-Développement et tous les entraîneurs-chefs doivent avoir reçu la désignation « certifié » dans le contexte Compétition-Développement - cette désignation nécessite que l'entraîneur ait réussi le processus d'évaluation. L'objectif idéal est d'avoir au moins un (1) entraîneur certifié et une (1) entraîneuse certifiée dans le contexte Compétition-Développement en 2018.

5.5 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel

L'Association canadienne des entraîneurs et ses partenaires sont d'avis qu'il est important que les entraîneurs titulaires d'une certification du PNCE participent à des programmes de perfectionnement professionnel qui font la promotion de valeurs telles que l'apprentissage continu et le partage de connaissances dans le domaine de l'entraînement.

Pour maintenir le statut « Certifié », les entraîneurs du PNCE devront accumuler des points de perfectionnement professionnel (PP). Les points de PP peuvent être accumulés par l'entremise de nombreuses activités auxquelles les entraîneurs prennent déjà part. Dans la plupart des cas, les entraîneurs accumulent déjà les points de PP nécessaires – le maintien du statut « Certifié » constitue simplement une façon nouvelle de documenter cette acquisition de points et de reconnaître les efforts fournis par les entraîneurs.

Le maintien de la certification est essentiel pour :

- assurer que les entraîneurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entraînement;
- défendre l'intégrité du PNCE;
- correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- faire ressortir l'importance de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.

Dans le cadre du PNCE, la certification est valide pour une période maximale de cinq ans. Le concept de « durée de la certification du PNCE » s'applique aux entraîneurs :

- qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entraînement et le perfectionnement professionnel.

	Nombre minimal de crédits de perfectionnement professionnel requis si la période établie pour le renouvellement de la certification est :
Contexte (y compris les gradations)	5 ans
Instruction – Débutant	10 points
Compétition – Introduction	20 points
Compétition – Développement	30 points

L'ONS peut exiger davantage de crédits de perfectionnement professionnel que le nombre minimal dans le contexte pour lequel il octroie le statut « Certifié » ou « Formé ».

Il est possible d'obtenir des crédits de perfectionnement professionnel pour toutes les catégories d'activités mentionnées ci-après, selon les restrictions indiquées.

	Catégorie d'activité	Points	Restrictions
Propre au sport	Pratique active de l'entraînement	1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur OU 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur d'entraîneurs	Jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de points égal à la durée, en années, de la période établie pour le renouvellement de la certification, p. ex., 3 points si cette période est de 3 ans.
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité autodirigée par l'entraîneur	3 points pour la période pendant laquelle la certification est valable	Maximum de 3 points pour la période établie pour le renouvellement de la certification.
	Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte	Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur opte pour la réévaluation.
Multisport	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Jusqu'à concurrence de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte durant la période établie pour le renouvellement de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/maintien-de-la-certification-s16745>.

5.6 Contrôle de la qualité

5.6.1 Évaluation des cours

Des formulaires de rétroaction sont utilisés pour évaluer les cours; voir la section 6.6.

5.6.2 Suivi et évaluation du programme

Un rapport VIP sera utilisé pour analyser la mise en œuvre du programme. Karaté Canada recueillera également les rétroactions des PR et des EE.

5.6.3 Cycle de révision et de mise à jour

Des mises à jour seront effectuées tous les quatre ans.

Les contextes Instruction-Débutant et Compétition-Introduction feront l'objet d'une révision en juin 2016. La révision du contexte Compétition-Développement aura lieu en juin 2020.

5.7 Restrictions concernant l'âge minimal

- ❑ Les entraîneurs peuvent participer aux activités de formation à partir de l'âge de 14 ans.
- ❑ Les entraîneurs doivent être âgés d'au moins 16 ans pour obtenir le statut « Certifié » (il n'y a pas d'exceptions) Instruction-débutant et 18 ans pour les deux contextes de compétition.
- ❑ Toute personne de moins de 16 ans qui obtient le statut « Formé » ou « En cours de formation » se verra également octroyer la mention « moins de 16 ans » sur son relevé (il n'y a pas d'exceptions).
- ❑ Tous les statuts admissibles des entraîneurs de moins de 16 ans sont automatiquement révisés en date de leur 16^e anniversaire.
- ❑ Les partenaires auront la responsabilité de gérer l'accès aux activités.

6 OUTILS

6.1 Code d'éthique du PNCE



Code d'éthique du PNCE



Qu'est-ce qu'un code d'éthique?

Un code d'éthique définit ce qui est considéré comme étant une conduite acceptable et un comportement correct. Il est le reflet des valeurs adoptées par un groupe. Ces valeurs sont généralement organisées en une série de principes de base qui définissent les normes de comportement attendues des membres dans l'accomplissement de leurs fonctions. À cet égard, le *Code d'éthique du PNCE* peut être utile lorsqu'on est confronté(e) à certaines problématiques qui surviennent en sport.

Pourquoi un code d'éthique pour les entraîneur(e)s?

Certaines valeurs considérées fondamentales en entraînement ont été exprimées sous la forme d'une série de principes dans le *Code d'éthique du PNCE*. Ces principes illustrent les devoirs et les responsabilités des entraîneur(e)s, mais ils peuvent également s'appliquer à d'autres intervenant(e)s du sport, p. ex., les officiel(le)s et les responsables de l'administration.

Le *Code d'éthique du PNCE* peut aider les entraîneur(e)s à évaluer certaines problématiques pouvant survenir en sport, car il représente un point de référence pour ce qui est «de la bonne chose à faire». À titre d'exemple, le code d'éthique aide les entraîneur(e)s à prendre des décisions réfléchies concernant l'équilibre dans l'atteinte d'objectifs personnels ou d'équipe et les moyens par lesquels ces objectifs seront atteints.

Valeurs sur lesquelles se fonde le Code d'éthique du PNCE

Le *Code d'éthique du PNCE* est une version simplifiée du *Code d'éthique d'Entraîneurs du Canada* (anciennement l'Association canadienne des entraîneurs professionnels). Toutefois, les deux codes abordent les mêmes valeurs fondamentales que sont la sécurité, l'entraînement responsable, l'intégrité dans les relations, le respect des athlètes et le respect du sport. Ces valeurs sont exprimées dans le cadre de cinq (5) principes éthiques de base.

1. Sécurité physique et santé des athlètes
2. Entraîner de façon responsable
3. Intégrité dans les rapports avec les autres
4. Respect des athlètes
5. Honneur du sport

Le tableau suivant met en évidence certaines implications de ces principes pour les entraîneur(e)s.



Code d'éthique du PNCE



Principes éthiques et comportements/attentes qui leur sont associés

Principes	Normes de comportement attendues des entraîneur(e)s
Sécurité physique et santé des athlètes	S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécuritaires en tout temps.
	Être prêt(e) à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
	Éviter de mettre les athlètes dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau.
	Chercher à préserver la santé ou le bien-être présents ou futurs des athlètes.
Entraîner de façon responsable	Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes.
	Favoriser le développement de l'estime de soi des athlètes.
	Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
	Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir.
	Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente.
Intégrité dans les rapports avec les autres	Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.
	Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions d'entraîneur(e).
	S'abstenir de tout comportement constituant du harcèlement ou une relation inappropriée avec un(e) athlète.
Respect	S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions.
	S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe le potentiel athlétique, la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la langue, la croyance, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, la situation familiale ou le handicap.
	Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
Honneur du sport	Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.
	Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
	Vouloir se mesurer à un(e) adversaire dans l'équité.
	Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi.
	Respecter les officiel(le)s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité.

6.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

On s'attend à ce que chaque responsable du développement des entraîneurs lise, comprenne et signe le présent Code de conduite.

Préambule

En tant que responsable du développement des entraîneurs au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de Karaté Canada, moi, _____ (Nom et N° de PNCE), accepte formellement d'avoir un comportement conforme au présent Code de conduite.

Je comprends que si je ne respecte pas les conditions du présent Code de conduite, je pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à la révocation de mon statut de certification de responsable du développement des entraîneurs.

Code de conduite

Je dois :

- participer à tous les volets d'entraînement et d'évaluation requis dans le cadre du cheminement des responsables du développement des entraîneurs;
- appuyer les objectifs et buts communs de Karaté Canada en ce qui a trait aux services aux membres;
- éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employeurs ou autres partenaires reconnus;
- soutenir le personnel clé et les systèmes du PNCE et de ses organismes partenaires (Association canadienne des entraîneurs, Sport Canada, agences provinciales ou territoriales de prestation, organismes nationaux de sport);
- faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le *Code d'éthique du PNCE*;
- prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées pour mon épanouissement à titre de responsable du développement des entraîneurs et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance;
- faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation;
- aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;
- placer l'intérêt supérieur de ceux qui participent aux ateliers/activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;
- m'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, psychologique ou sexuel. Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend tout élément ci-après :
- l'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du

- pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation;
- ❑ l'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui sont répréhensibles et importuns ou qui créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et qui peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour la personne visée ou ses coéquipiers.

Responsabilité

En cas de mécontentement ou de mauvaise compréhension au sujet de questions données, c'est la responsabilité du ou de la responsable du développement des entraîneurs de s'efforcer de tenir compte des buts, objectifs et directives de Karaté Canada.

Veillez noter que le conseil d'administration de Karaté Canada prendra les mesures disciplinaires adéquates si une violation substantielle du présent Code de conduite survient.

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

Nom (en lettres moulées, S.V.P.)

Signature

Date

6.3 Modèle de lettre d'auto-nomination pour devenir responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Madame/Monsieur _____ (OPTS ou ONS),

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir un responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

- Personne-ressource
- Évaluateur d'entraîneurs
- Formateur responsable du développement des entraîneurs

pour les contextes ou les ateliers suivants :

-
-
-

Je joins à la présente lettre un formulaire d'inscription décrivant mon expérience et mon engagement en matière de sport, notamment en ce qui a trait au karaté.

Je suis prêt à entreprendre le processus de formation et d'évaluation dans l'espoir d'obtenir ma certification à titre de responsable du développement des entraîneurs.

Je vous serais reconnaissant de transmettre ma candidature en tant que responsable du développement des entraîneurs. Veuillez communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements additionnels ou si vous avez des questions concernant ma demande d'inscription.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

p. j. : Curriculum vitæ
Lettre(s) d'appui

6.4 Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Sport _____

Langues _____

Liste de vérification pour l'inscription :

- ___ Lettre d'accompagnement
- ___ Formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs rempli
- ___ Lettre ou feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs remplie
- ___ Évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques – 90 % ou plus
- ___ Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations
- ___ Nom et n° de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

6.5 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Madame/Monsieur,

C'est avec plaisir que j'apprends que vous aimeriez devenir un responsable du développement des entraîneurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs :

1. en apprendre davantage à votre sujet;
2. vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veillez répondre aux questions ci-après et joindre les autres documents de votre trousse d'inscription.

1. Selon vous, quel est le rôle d'un responsable du développement des entraîneurs?
2. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un responsable du développement des entraîneurs efficace.
3. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes?
4. Quels seraient vos points forts en tant que responsable du développement des entraîneurs?
5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir un responsable du développement des entraîneurs efficace?
6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.
7. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?
8. Dans vos propres mots, quel rôle le responsable du développement des entraîneurs joue-t-il dans le développement de ces compétences?

9. Définissez les termes suivants :

- Résultat attendu :
- Critère :
- Preuve :

10. Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraîneurs.

6.6 Modèle de formulaire de rétroaction

Il est important que les participants x nous fassent part de leurs rétroactions afin que Karaté Canada puisse améliorer ses programmes du PNCE et la qualité de son effectif d'entraîneurs. Le cours que vous venez de terminer a été conçu pour vous permettre d'acquérir les habiletés et les connaissances dont vous avez besoin pour être un entraîneur plus efficace. Vos rétroactions à propos du contenu qui vous a été présenté et de la compétence de la personne qui a animé l'atelier nous seront utiles, car elles nous aideront à faire en sorte que la formation des entraîneurs continue de répondre aux critères de qualité les plus élevés qui soient. Veuillez prendre quelques instants pour remplir cette brève évaluation. Tous vos commentaires demeureront confidentiels.

Responsable du développement des entraîneurs : _____

Date : _____

Atelier : _____ Lieu : _____

- 1 N'a pas répondu aux attentes
- 2 En deçà des attentes
- 3 A répondu aux attentes
- 4 Au-delà des attentes
- 5 A surpassé les attentes

Technique

_____ Le processus d'inscription était simple et facile à compléter.

_____ La technologie utilisée était facile à comprendre et efficace.

_____ Le prix de l'atelier était juste et à la hauteur de la qualité des services fournis.

Autres commentaires

Contenu et matériel du cours

_____ Le matériel du cours était facile à utiliser.

_____ Le contenu du cours était conforme à la description et aux objectifs du cours.

_____ Le contenu du cours m'a fourni les informations nécessaires pour que je devienne un meilleur entraîneur.

Autres commentaires

Responsable du développement des entraîneurs

_____ La personne-ressource était disponible pour répondre aux questions.

_____ Mon *Cahier de travail* a été noté dans des délais raisonnables.

_____ La personne-ressource connaissait bien le matériel du cours.

_____ La personne-ressource m'a incité à réfléchir aux initiatives que je pourrais prendre pour devenir un meilleur entraîneur.

Autres commentaires

Impressions générales

_____ J'ai apprécié ce cours.

_____ Ce cours m'a fourni des outils et des ressources utiles que je pourrai mettre à profit dans mes activités d'entraînement.

_____ Je recommanderais ce cours à d'autres entraîneurs.

Veillez énumérer trois aspects positifs en lien avec n'importe laquelle des parties du cours.

Avez-vous des recommandations en ce qui a trait aux éléments qui pourraient être modifiés, ajoutés ou supprimés dans ce cours?

Autres commentaires

Comment puis-je devenir un(e) meilleur(e) entraîneur(e) ?



Apprenez à écouter, particulièrement ce que vous disent vos athlètes – c'est l'essence même!

Aidez vos athlètes à perfectionner toutes leurs habiletés : physiques, mentales/émotionnelles et sociales.

Adoptez une attitude ferme contre le dopage et la tricherie dans le sport.


Faites progresser vos connaissances, suivez une formation en entraînement, obtenez votre certification, actualisez vos compétences.

Une présentation de
l'Association canadienne des entraîneurs www.coach.ca





coach.ca
VISER PLUS HAUT

 Programme
national de
certification des
entraîneurs

Visitez **coach.ca** – la communauté d'entraînement la plus dynamique au Canada.

Vérifiez votre certification, complétez les évaluations en ligne, accédez aux conseils sur la nutrition sportive, lisez des histoires d'entraîneurs et plus encore!